



PLAN LOCAL D'URBANISME DE SERMIERS

7.3 – Etudes Zones Humides APPROBATION

Elaboration :
Projet arrêté le : 28/06/2018
Approuvé le :

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du
Emettant un avis sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme
Le Maire



Pré-diagnostic relatif à la présence potentielle de zones humides

Analyse de la flore, des végétations et du sol de secteurs pressentis à une future urbanisation situés dans des zones à dominante humide.

Note de synthèse

Rapport n°2

03 décembre 2016



Jérémy MIROIR
SARL MIROIR Environnement
36 rue David Blondel
51 000 Châlons-en-Champagne
Tel : 06 22 60 07 34
Email : miroir.environnement@gmail.com

SARL au capital de 3 500 €
R.C.S. Châlons-en-Champagne N° 794 345 132

I. Cadre réglementaire général relatif à l'identification et à la délimitation des zones humides

Les collectivités ont l'obligation réglementaire d'identifier les zones humides présentes sur leur territoire dans le cadre de leur travail d'analyse environnementale ainsi que de les préserver.

A. Cadre réglementaire général

En France, les zones humides ont été définies par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 puis par des textes récents. L'article L 211.1 du Code de l'Environnement définit les zones humides comme « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. ».

Cet article institue et définit un objectif de « gestion équilibrée de la ressource en eau » et notamment les zones humides. Les critères de définition des zones humides de l'article L 211.1 CE ont été précisés par l'article R 211-108 du Code de l'Environnement, pour améliorer l'application de la rubrique 3.3.1.0 « Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais » soumise au régime de déclaration ou autorisation des installations, ouvrages, travaux, et activités au titre de la Loi sur l'Eau.

En effet, l'article R.211-108 du code de l'environnement définit les règles générales de délimitation de ces zones humides à partir de la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles.

Des modalités plus précises sont définies par l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 01 octobre 2009. Celles-ci permettent de statuer sur le caractère zone humide ou non, dans le cadre particulier de l'application des régimes de déclaration et d'autorisation des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) au titre de la loi sur l'eau (art. L.214-1 et suivants et R.214-1 du code de l'environnement).

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009¹ précise les critères de définition et de délimitation des zones humides. Dans ce cadre, un espace est considéré comme zone humide au sens du 1^o du I de l'article L. 211-1 du code de l'environnement, dès qu'il présente l'un des critères suivants :

- Son sol correspond à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1 de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.
- Sa végétation, si elle existe, est caractérisée :
 - soit par des espèces indicatrices de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2 table A (Arrêté du 24 juin 2008 CE -Version consolidée au 25 novembre 2009)
 - soit par habitats (communautés végétales), caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2 table B et « habitats humides) (Arrêté du 24 juin 2008 CE -Version consolidée au 25 novembre 2009)

En absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide. Par ailleurs, chaque point de relevé est considéré comme zone humide si au moins un critère -sol, végétation ou flore- répond à la définition des zones humides.

L'application de la méthode de caractérisation et de délimitation des zones humides au titre de l'article L.214-7-1 du Code de l'Environnement n'est pas nécessairement requise notamment pour les inventaires de zones humides à des fins notamment de connaissance ou de localisation ou d'identification et de délimitation de zones humides dans un cadre autre que celui de l'application de la police de l'eau.

Les collectivités ont l'obligation réglementaire d'identifier les zones humides présentes sur leur territoire dans le cadre de leur travail d'analyse environnementale lors de l'élaboration ou de la révision d'un document d'urbanisme. Afin de faciliter cet exercice d'analyse, la DREAL met à leur disposition deux cartographies régionales non exhaustives recensant des zones humides dites "loi sur l'eau" et des zones à dominante humide. Elles sont le résultat d'une agrégation sélective de différentes études et inventaires menés dans la région dans la limite des connaissances actuelles. Au vu du caractère non exhaustif et parfois approximatif de ces deux cartographies, la collectivité a pour obligation de faire réaliser des études de terrain complémentaires afin de vérifier la présence ou

¹ Arrêté du 1^{er} octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

l'absence de zones humides dans des secteurs à enjeux ou pressentis à urbaniser localisés dans une zone à dominante humide ou non encore inventoriés dans ces deux cartographies.

Ainsi dans le cas des zones à dominante humide obtenues, notamment, par le biais d'une modélisation déterminant des probabilités plus ou moins fortes de présence de zones humides selon les secteurs, il est recommandé d'utiliser leurs délimitations géographiques avec précaution, car leur large échelle est non adaptée au cadre des documents de planification locaux. Dans un tel cas, il est proposé que la collectivité réalise dans un premier temps un simple **pré-diagnostic à la place d'un inventaire réglementaire**, afin de lever le doute sur cette probabilité de présence de zone humide sur ces secteurs. Si le pré-diagnostic confirme une forte probabilité de présence de zone humide, le secteur devra être préservé à défaut d'inventaire réglementaire.

Le pré-diagnostic attendu par les services de l'Etat vise à identifier des éléments permettant d'infirmer ou de confirmer la probabilité de présence de zone humide. Ces éléments peuvent être issus d'une analyse bibliographique et/ou d'une analyse terrain. Le contenu de ce pré-diagnostic est défini dans une note de service relative à l'intégration de l'enjeu zone humide dans les documents d'urbanisme en Champagne-Ardenne (Note de Service « Milieux Naturels » - Pôle Connaissance, Espèces et Habitats - Version 12/2015)

Analyses bibliographiques	Etude zone humide historique menée sur le territoire pour un projet ;
	Un ancien document d'urbanisme ;
	Autres sources de données documentées ;
	Une analyse croisant des données notamment pédologiques, topographiques, de l'orthophotographie, hydrographiques telles que les remontées de nappe (BRGM), piézométriques, BD Topo-source, la localisation au sein du bassin versant ;
	Cartographie ancienne de zone humide : carte de l'état-major, carte de Cassini, ...
Analyses de terrain	Caractérisation simplifiée du type de végétation : aquatique, amphibie, prairiales, forestières, de friche, ..., tout en précisant son économie d'eau (facteur édaphique) : hygrophile à xérophile
	Caractérisation simplifiée de l'hydromorphie du sol en absence de végétation ou en complément : un sondage pédologique en moyenne par hectare au niveau du TN (terrain naturel) le plus bas afin de vérifier la présence d'horizon hydromorphe (rédoxique, réductique ou histique) dans les 50 premiers centimètres du sol ;
	Présence ou absence de sol fortement anthropisé voire anthropique

B. Identification des zones humides

De manière pratique, la détermination des zones humides sur le terrain, selon la méthodologie de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, repose sur l'examen successif de trois éléments :

Les habitats avec trois types distingués :

- Les habitats déterminants de zone humide (H),
- Les habitats potentiellement humides (p)
- Les habitats non humides.

Les espèces végétales :

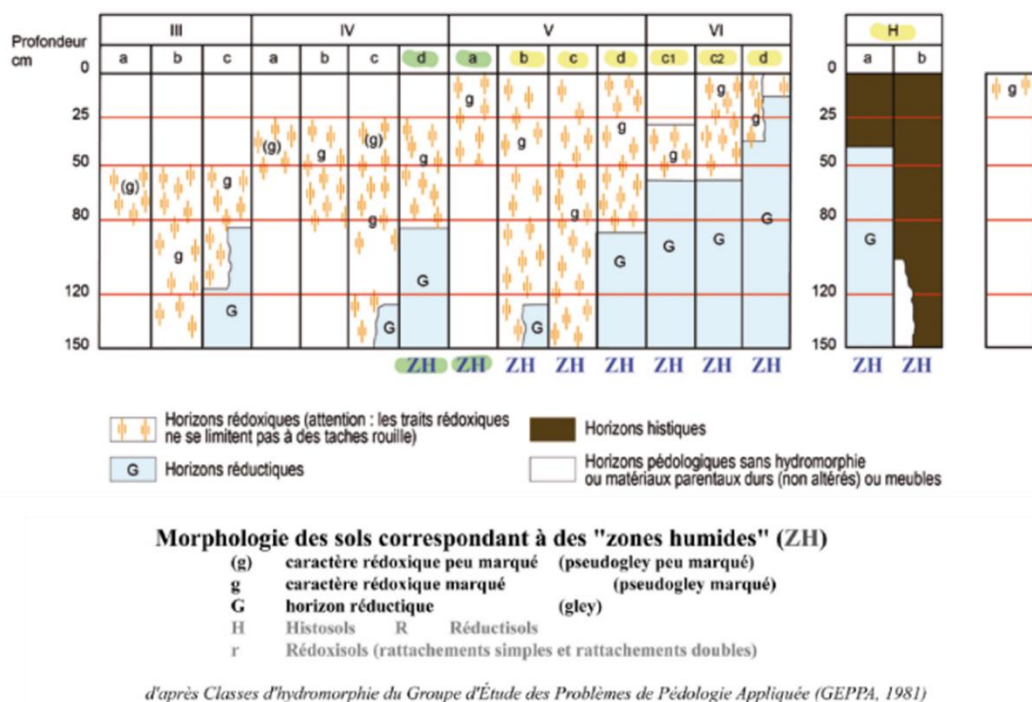
« En présence d'un habitat potentiellement humide, un relevé phytoécologique est effectué. Lorsque la moitié ou plus des espèces dominantes (celles dont le pourcentage de recouvrement cumulé permet d'atteindre les 50% et celles dont le recouvrement individuel est d'au moins 20%) sont déterminantes de zone humide selon l'arrêté, l'habitat est alors considéré comme humide, et constitue une zone humide »;

Les sols :

La réalisation de sondages pédologiques peut s'avérer nécessaire lorsque l'examen de la végétation n'est pas possible, ou ne permet pas de conclure. Ils permettent de détecter la présence de traits rédoxiques ou réductiques, de définir les différents horizons du sol et de placer ce dernier dans les classes d'hydromorphie définies par le Groupement d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA). Un sol est humide s'il présente l'un des caractères suivants :

- Un **horizon histique** (ou tourbeux) débutant à moins de 50 cm de la surface et d'une épaisseur d'au moins 50 cm. Les **histosols** sont le résultat d'un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matière organique peu ou non décomposée.
- Un **trait réductique** débutant à moins de 50 cm de la surface. Les **réductisols** sont l'objet d'un engorgement permanent à faible profondeur caractérisé par la présence de traits réductiques (décolorations grisbleuâtre) débutant à moins de 50 cm de profondeur dans le sol
- Un **trait rédoxique** (tâches rouille, nodules de concrétions ferro-manganésiques) débutant à moins de 25 cm de la surface et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- Un **trait rédoxique** débutant à moins de 50 cm de la surface, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur parfois accompagné de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm de profondeur.

L'arrêté précise, par ailleurs, que dans certains contextes particuliers, l'excès d'eau prolongé ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques doit, dans ce cas, être réalisée. La définition « zone humide » s'applique aux classes d'hydromorphie IVd, Va, Vb, Vc, Vd, Vlc, Vld et H de la classification ci-dessous (d'après GEPPA, 1981).



Conformément à l'arrêté du modificatif du 01/10/2009, la méthodologie mise en œuvre repose sur un classement des sondages en fonction de la classe GEPPA. Quatre classes peuvent être distinguées en fonction de la profondeur d'apparition des traits d'hydromorphie, de leur intensité et de la fonctionnalité des zones humides concernées :

Sols de zones non humides

Absence de traits d'oxydation significatifs (>5%) avant 25 cm et de traits réductiques avant 80 cm. Ces sols correspondent aux classes IVc et inférieures de la classification GEPPA.

Sols de zones faiblement humides

Enjeux fonctionnels et écologiques faibles

ZH réglementaire *pro-parte*

Présence de traits rédoxiques entre 25 et 50 cm, apparition d'un horizon réductique avant 120 cm. Ces sols correspondent aux classes IVd et Va de la classification GEPPA.

« Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IVd et Va [...], le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sols associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel. » (Arrêté modificatif du 01/10/2009)

Sols de zones modérément humides

ZH réglementaire

Apparition de taches d'oxydation dès la surface, se prolongeant et s'intensifiant en profondeur, avec apparition éventuelle d'un horizon réductique en profondeur. Ces sols correspondent aux classes Vb, Vc, Vd de la classification GEPPA.

Sol de zones fortement humides

Enjeux fonctionnels et écologiques fort

ZH réglementaire

Présence d'un horizon réductique à faible profondeur (avant 60 cm) se prolongeant et/ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes VIa, VIb, VIc, Vld et H de la classification GEPPA.

Note :

L'**oxydation** (traits rédoxiques) se caractérise par des tâches de couleur rouille ou des concrétions ferromanganiques noires correspondant à des processus d'immobilisation du fer. Les **horizons rédoxiques** témoignent donc d'engorgements temporaires.

Les **traits réductiques** se caractérisent par des tâches de décoloration gris-bleu et correspondent à un processus de réduction du fer en période de saturation en eau.

L'identification de la présence de zones humides au sein du regroupement de parcelles concerné se base sur **un constat opéré le 14 novembre 2016 et le 24 novembre 2016** en parallèle d'une analyse du sol. Un échantillon de 3 sondages pédologiques a été réalisé. La localisation de ces relevés tient compte de la topographie du terrain et du contexte général de la parcelle concernée.

II. Eléments documentaires et bibliographiques

A. Cadre général

La DREAL Champagne-Ardenne dispose de deux cartographies régionales non exhaustives recensant les zones humides dites "loi sur l'eau" et les zones à dominante humide :

Les zones humides dites "loi sur l'eau"

Leur définition est cadrée par la LEMA (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques). Le caractère humide a été défini selon les critères relatifs à la végétation ou aux caractéristiques édaphiques propres aux sols soumis à un engorgement. Ces caractéristiques relatives au sol, à la flore et aux végétations sont listées en annexe de l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application de l'article R.211-108 du code de l'environnement. Leur échelle de délimitation est généralement précise au titre de ce même arrêté (échelle du 1/5000e au 1/25000e). Toutefois, ces zones ne sont pas toutes délimitées à l'échelle parcellaire. A ce titre, les tiers souhaitant obtenir ce niveau de précision sont invités à mener un inventaire complémentaire sur le terrain selon la méthodologie et les critères déclinés dans l'arrêté ministériel cité ci-dessus ;

Enveloppe dite « zones à dominante humide »

Ne pouvant certifier par la technique mise en œuvre (sans campagne systématique de terrain) que toute la superficie des zones ainsi cartographiées est à 100 % constituée de zones humides au sens de la loi sur l'eau, il a été préféré le terme de "zones à dominante humide" (ZDH). Ainsi cette cartographie n'est pas une délimitation au sens de la loi.

Cette terminologie non réglementaire est donc utilisée pour définir des secteurs ayant une potentialité de présence de zones humides (cartographie d'alerte ou de pré-localisation) et pour laquelle le caractère humide au titre de la loi sur l'eau n'est pas vérifié. Si un tiers souhaite s'assurer que ces zones ne sont pas des zones humides, un diagnostic doit être réalisé sur le site selon la méthodologie en vigueur.

Ces 2 cartographies sont le résultat d'une agrégation sélective de différentes études et inventaires menés dans la région. La dernière mise à jour de ces éléments cartographiques date d'octobre 2015. Il est précisé que ces données cartographiques seront complétées au fur à mesure de l'avancée des connaissances.

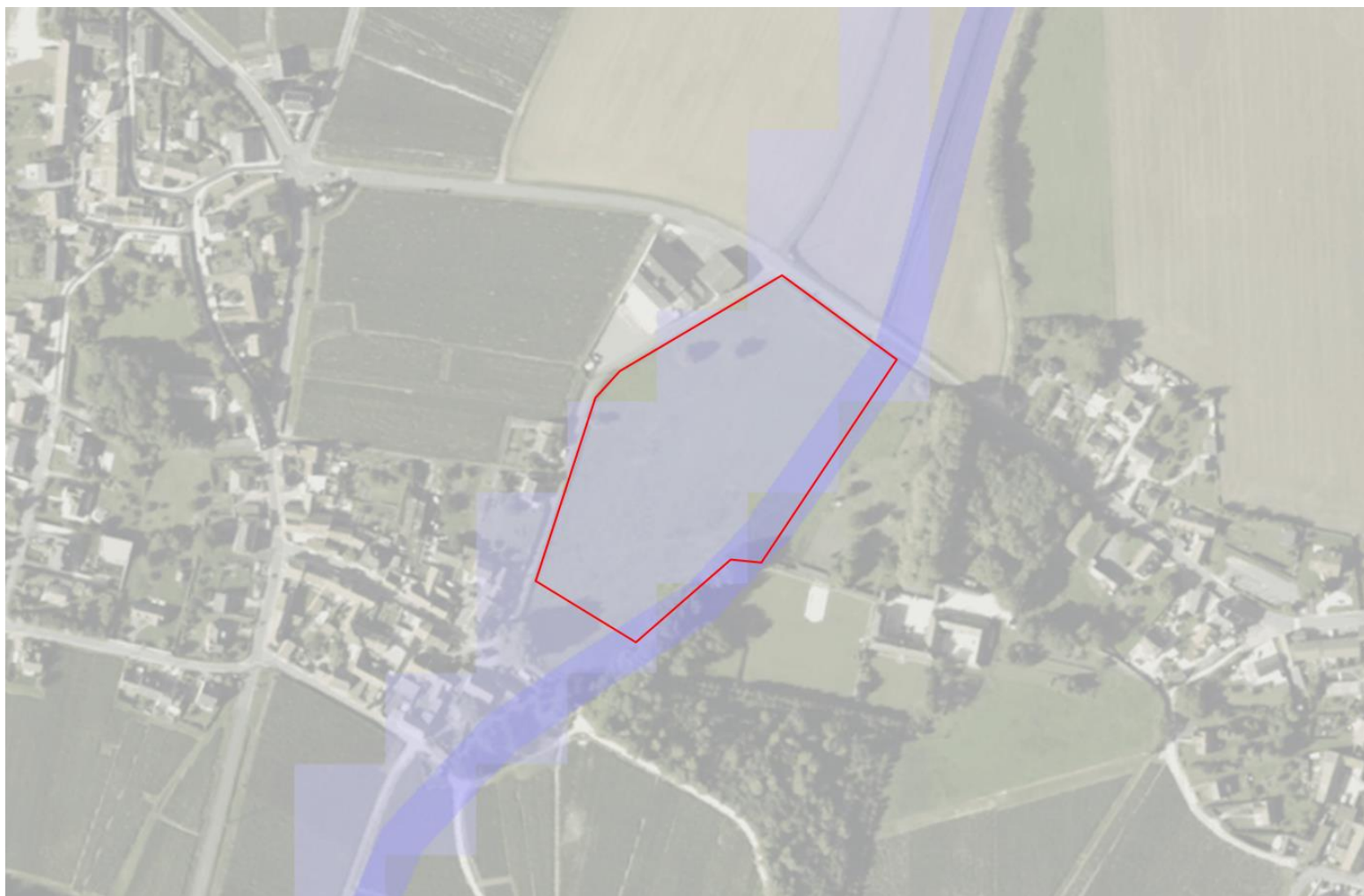
B. Cas de la (des) parcelle(s) concernée(s) par le projet

Les parcelles concernées par la présente étude sont des « dents creuses » et des parcelles vacantes en continuité du bâti existant. Une « dent creuse » peut être définie comme un espace résiduel en attente de construction ou de reconstruction encadré par des bâtiments déjà construits.

Cette parcelle est concernée en totalité par une **zone à dominante humide** (figurée bleu clair) obtenue par le biais d'une modélisation et en partie par une **zone humide issue d'une « délimitation » plus précise** (figurée bleu foncé) - Cf. cartes pages suivantes. Il ne s'agit toutefois que d'une **cartographie d'alerte ne préjugant aucunement du caractère humide de la zone concernée** par cette étude.

Se référer à la cartographie présentée à la page suivante.

Extrait de carte issu du portail d'informations relatives au patrimoine naturel, Carmen v2.2 de la DREAL Champagne-Ardenne



Fond cartographique : ©DREAL Champagne-Ardenne



Ci-contre, secteur concerné par les relevés de terrains

Fond cartographique : ©IGN



Ci-contre, secteur ayant fait l'objet d'affouillement récent lors de la mise en place de la canalisation d'évacuation des eaux issues du bassin de rétention d'eau pluviale aménagé récemment.

Fond cartographique : ©IGN

III. Analyse et résultats

Afin de préciser le caractère humide ou non des parcelles concernées par le projet, des relevés floristiques et pédologiques ont été réalisés.

A. Relevés floristiques et caractéristiques des habitats

Aucun des habitats analysés au niveau des zones à dominantes humides de la DREAL ne constitue un habitat déterminant de zones humides. De plus, les différents relevés de végétation effectués n'ont permis d'identifier aucune espèce végétale dites de zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.



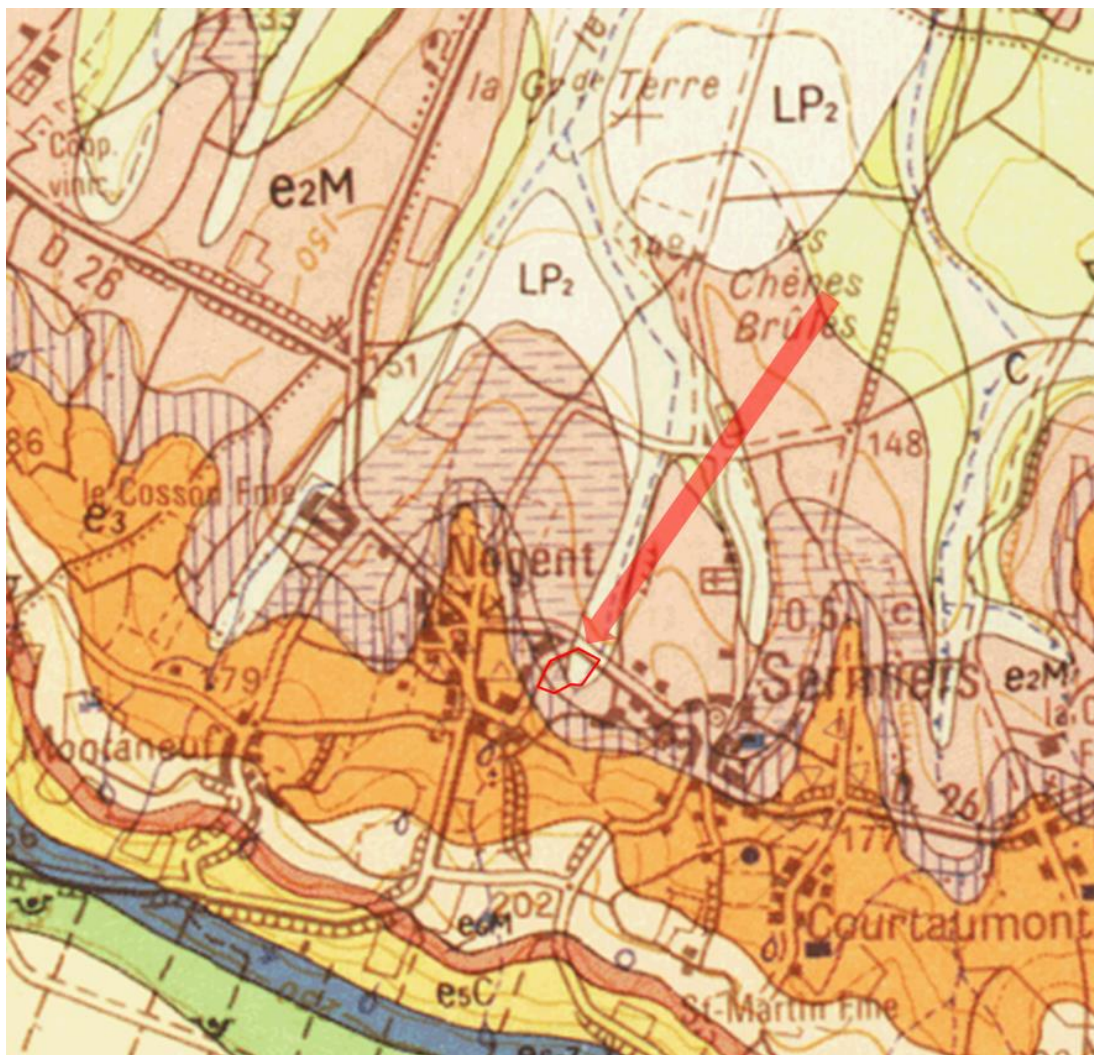
Fond cartographique : ©IGN

B. Relevés pédologiques

Neuf relevés pédologiques ont été effectués au niveau du terrain naturel le plus bas des parcelles concernées par le projet.

Ces relevés ont consisté en la réalisation de neuf sondages pédologiques à l'aide d'une tarière permettant de visualiser les horizons et couches en place. Parallèlement, les différents horizons/couches prélevées au cours de l'affouillement ont été présentés afin de permettre la prise de clichés.

Note relative à la géologie du site



Fond cartographique : © BRGM

Du point de vue géologique, cet ensemble de parcelles est établi, selon la carte géologique du secteur, sur un substratum sableux (e_2M – non hachuré) ainsi que sur des colluvions (C). Ce type de substratum peut être propice à la présence de sol hydromorphes à la faveur d'une fraction argileuse plus importante, d'une situation topographique favorable ou de la présence d'une source ou d'un exutoire de nappe à écoulement périodique. Néanmoins, les sondages pédologiques mettent localement en évidence la présence d'un substratum argilo-limoneux à argileux sur des profondeurs variables (argiles et limons colluviaux). La présence de limons argilo-sableux s'observe localement, principalement à l'interface avec des couches plus nettement sableuses.

C. *Éléments historiques disponibles*

La carte d'état-major levée entre 1820 et 1860 fait état de la présence sur une partie de la parcelle étudiée de terrains humides matérialisés par un lavis bleu.



Il semble au regard des sondages opérés sur le site que la création d'un bassin de rétention des eaux en amont de la parcelle a probablement stoppé les écoulements d'eau superficiels au sud-ouest de la parcelle.

Des sols typiques de zones humides, au sens de la réglementation en vigueur ont été identifiés entre l'inflexion de la pente et la voirie située au nord-est de la parcelle.

Ci-contre, carte d'état-major 1820-1860- Fond cartographique : ©IGN



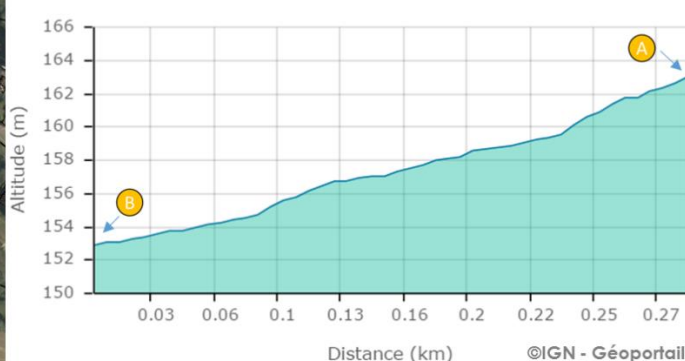
Ci-dessus, bassin de rétention des eaux pluviales aménagé au sud-ouest (en amont) de la parcelle étudiée. ©J.MIROIR-ME

D. *Éléments complémentaires*



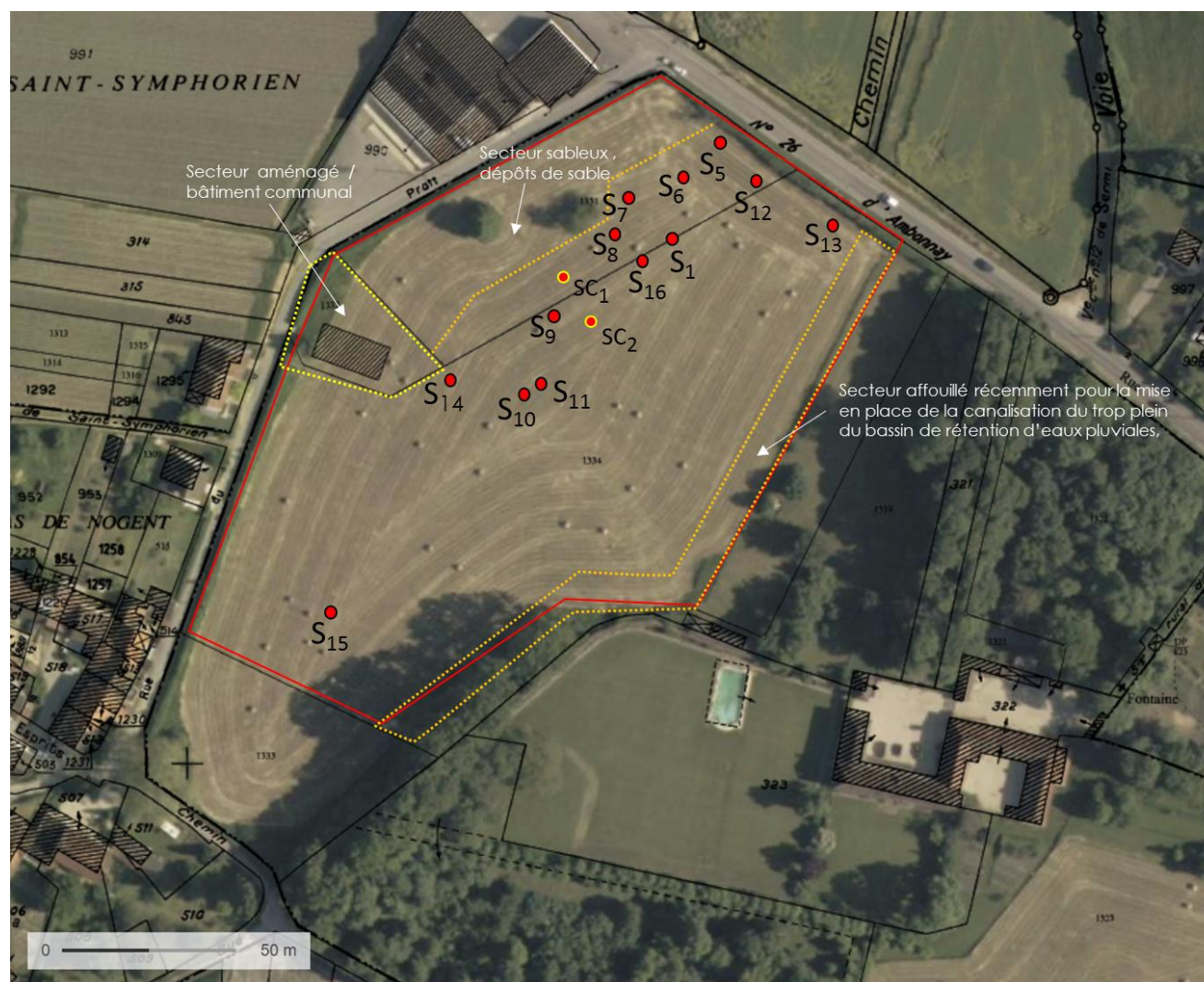
Fond cartographique : ©IGN

PROFIL ALTIMÉTRIQUE



La parcelle présente une pente sensible, ainsi qu'une superposition de couches géologiques de perméabilités variables pouvant induire des écoulements d'eau plus ou moins accentués localement en fonction de la topographie.

Carte récapitulative de la localisation de l'ensemble des relevés pédologiques effectués



Fond cartographique : ©IGN

Relevé pédologique S1



Sondage – S1

Localisation : GPS + Glonass –
Imprécision d'environ 3 m
Coordonnées : N 49° 09.658, E 003° 58.813

Sur 15 cm : Humus (O) et substrat argilo-limoneux riche en matière organique (A) – présence de fragments de tuiles plates, de cendres et de débris de roche,

Sur 20 cm : Horizon présentant des **traits rédoxiques marqués** – texture argileuse

Sur 15 cm : Substrat argilo-limoneux – présence de fragments de tuiles plates, de cendres et de débris de roche,

Sur 10 cm : Substrat argilo-limoneux – traits **rédoxiques diffus** et présence de débris de roche,

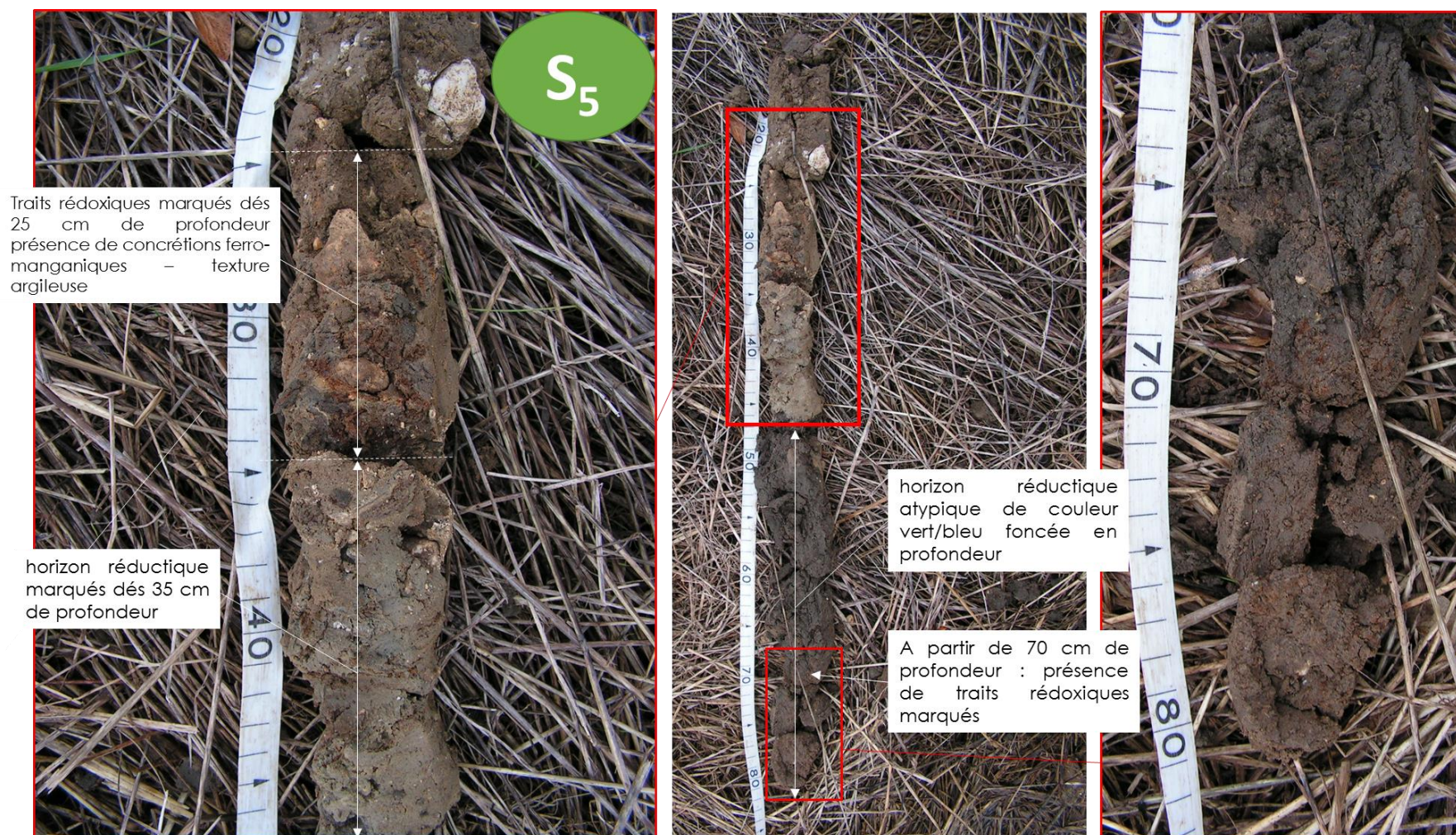
Sur 45 cm : Substrat argilo-limoneux – présence de débris de roche,

Ne constitue pas un sol de zone humide du point de vue réglementaire.

Classe d'hydromorphie GEPPA : IV a

Photographies prises sur site : ©J.MIROIR - ME

Relevé pédologique S5



Sondage – S5

Localisation : GPS + Glonass – Imprécision d'environ 2 m

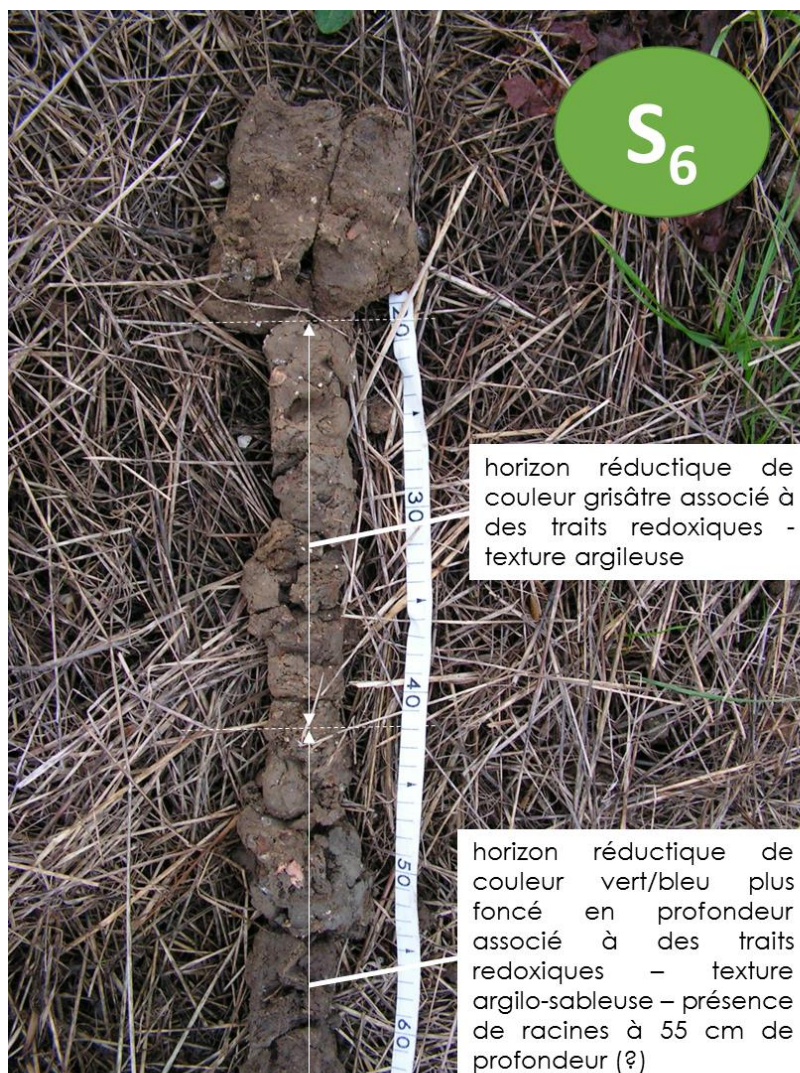
Coordonnées : N 49° 09.666, E 003° 58.814

Constitue un sol de zone humide du point de vue réglementaire.

Classe d'hydromorphie GEPPA : VI d

Photographies prises sur site : © J.MIROIR - ME

Relevé pédologique S6



Photographies prises
sur site : ©J.MIROIR
- ME

Sondage – S6

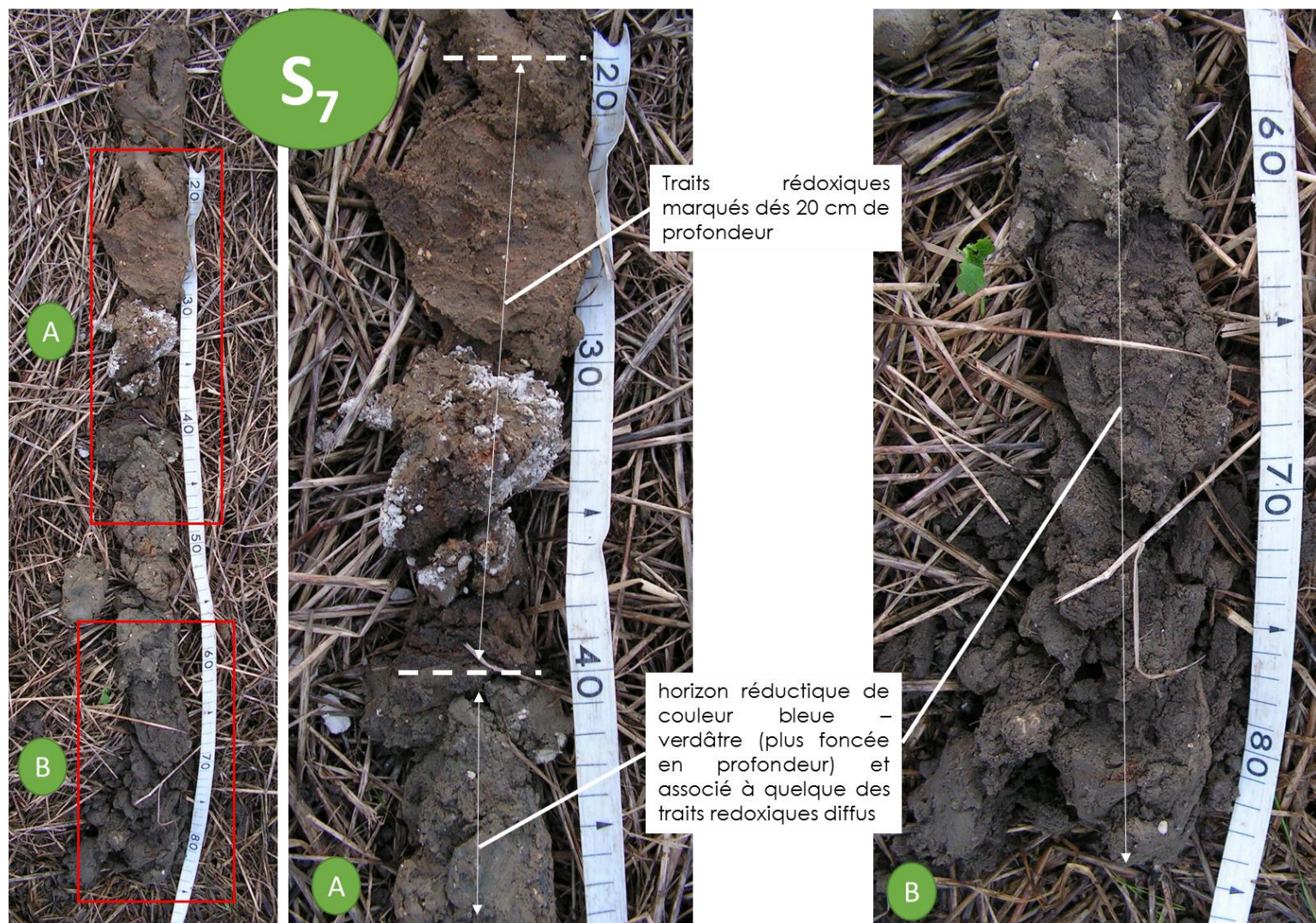
Localisation : GPS + Glonass – Imprécision d'environ 2 m

Coordonnées : N 49° 09.6661, E 003° 58 .807

Constitue un sol de zone humide du point de vue réglementaire.

Classe d'hydromorphie GEPPA : VI d

Relevé pédologique S7



Photographies prises sur site : ©J.MIROIR - ME

Sondage – S7

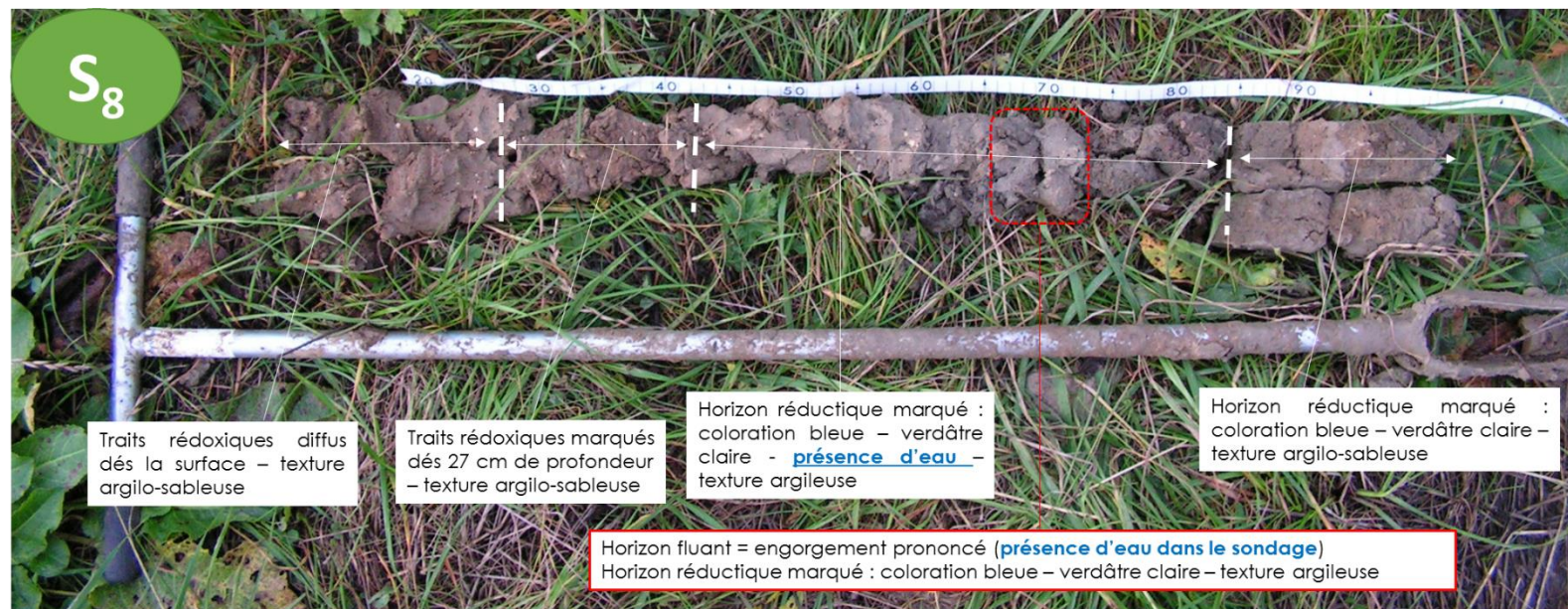
Localisation : GPS + Glonass – Imprécision d'environ 2 m

Coordonnées : N 49° 09.657, E 003° 58 .804

Constitue un sol de zone humide du point de vue réglementaire.

Classe d'hydromorphie GEPPA : VI d

Relevé pédologique S8



Photographies prises sur site : ©J.MIROIR - ME

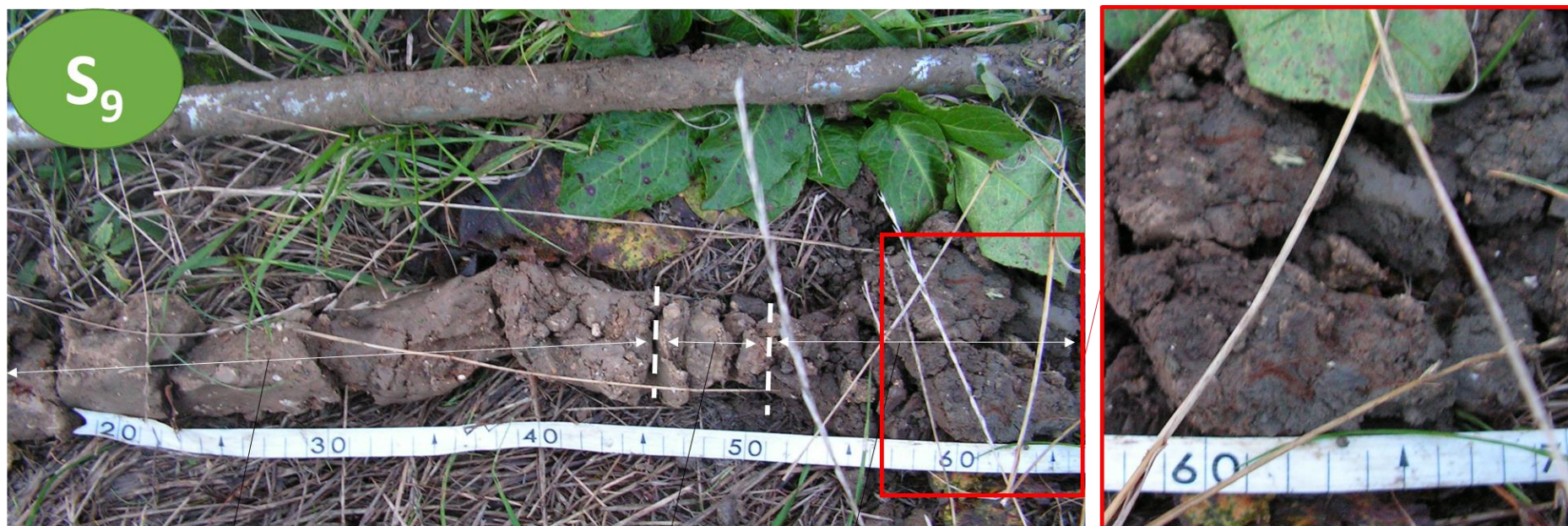
Sondage – S8

Localisation : GPS + Glonass – Imprécision d'environ 2 m

Coordonnées : N 49° 09.649, E 003° 58.804

Constitue un sol de zone humide du point de vue réglementaire.

Classe d'hydromorphie GEPPA : VI d



Couche argileuse présentant des traits redoxiques diffus

Couche argilo/marneuse claire à blanchâtre : coloration bleue – verdâtre associée à des traits redoxiques marqués

À environ 50 cm de profondeur: Horizon réductique marqué = coloration bleue – verdâtre associée à des traits redoxiques marqués – texture argilo-sableuse

Sondage – S9

Localisation : GPS + Glonass – Imprécision d'environ 2 m

Coordonnées : N 49° 09.630, E 003° 58.788

Constitue un sol de zone humide du point de vue réglementaire.

Classe d'hydromorphie GEPPA : VI (non définit précisément)

Photographies prises sur site : © J.MIROIR - ME

Relevé pédologique S11



Horizon réductique marqué : coloration bleue – verdâtre claire – texture argileuse collante – présence d'eau

Horizon fluant = engorgement prononcé (présence d'eau dans le sondage à 60 cm de profondeur environ) - Texture sablo-limoneuse à sableuse
Horizon réductique peu marqué compte tenu de la présence de sable

Sondage – S11

Constitue un sol de zone humide du point de vue réglementaire.

Classe d'hydromorphie GEPPA : VI (non définis précisément)

Photographies prises sur site : © J.MIROIR - ME

Relevé pédologique S13



Horizon fluant = engorgement prononcé (**présence d'eau dans le sondage à 90 cm de profondeur environ**) - Texture sablo-limoneuse
Horizon réductique marqué – bleu-verdâtre foncé

Sondage – S11

Constitue un sol de zone humide du point de vue réglementaire.

Classe d'hydromorphie GEPPA : VI C2

Photographies prises sur site :
© J.MIROIR - ME

Relevé pédologique S14



Sondage – S14

Localisation : GPS + Glonass - Imprécision d'environ 2 m
Coordonnées : N 49° 09.594, E 003° 58.741

Sur 7 cm : Humus (O) et substrat argilo-limoneux riche en matière organique (A)

Sur 23 cm : Horizon caractérisé par un substrat argilo- limoneux brun hébergent des **traits rédoxiques diffus couvrant moins de 5 % de la surface de l'horizon** (Sur la base de la charte Munsell)

Sur 40 cm : Horizon limono-argileux à limoneux

Sur 15 cm : Horizon sablo-argileux à sableux **réductique** (peu humide et non cohésif) associé à des plages oxydées (traits rédoxiques) de couleur vive et présentant une transition nette

Ne constitue pas un sol de zone humide du point de vue réglementaire – série d'horizons non caractéristique et horizon réductique débutant à 70 cm de profondeur

Classe d'hydromorphie GEPPA : Non définit – Sol hydromorphe fossile possible mais peu probable au regard des autres sondages mettant en exergue la présence de sols de zones humides à proximité.



Photographies prises sur site : © J.MIROIR – ME

Relevé pédologique S15



Sondage – S15

Localisation : GPS + Glonass - Imprécision d'environ 2 m

Coordonnées : N 49° 09.594, E 003° 58 .741

Sur 20 cm : Humus (O) et substrat argilo-limoneux riche en matière organique (A)

Sur 100 cm : Substrat sablo-argileux à sableux homogène et sec – absence de trace d'hydromorphie

Ne constitue pas un sol de zone humide du point de vue réglementaire,

Classe d'hydromorphie GEPPA : Sans objet

Photographies prises sur site : © J.MIROIR – ME

Relevé pédologique S16



Sondage – S16

Localisation : GPS + Glonass - Imprécision d'environ 2 m
Coordonnées : N 49° 09.647, E 003° 58.802

Sur 18 cm : Humus (O) et substrat argilo-limoneux riche en matière organique (A)

Sur 20 cm : Substrat argilo- limoneux présentant des **traits rédoxiques marqués** couvrant environ 5 % de la surface de l'horizon (Sur la base de la charte Munsell)

Sur 3 cm : horizon argilo-marneux blanchâtre

Sur 20 cm : horizon argileux présentant de nombreux **traits rédoxiques** présentant une coloration intense et de **concrétion ferro-manganiques** (zone de battance des écoulements d'eau probable)

Sur 15 cm : horizon argilo-sableux présentant de nombreux **traits rédoxiques** couvrant plus de 5 % de la surface de l'horizon (Sur la base de la charte Munsell)

Sur 15 cm : **horizon** argilo-sableux **réductique**

Sur 25 cm : **horizon** sablo-argileux **réductique** plus subtile à détecter

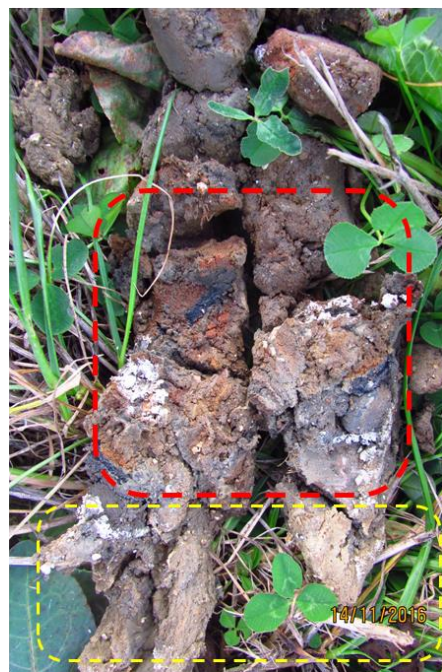
Constitue un sol de zone humide du point de vue réglementaire,

Classe d'hydromorphie GEPPA : Vd

Photographies prises sur site : ©J.MIROIR – ME



Echantillon de sol prélevé à 45 cm de profondeur : Présence de concrétions et de nodules ferro-manganiques (figuré rouge) – texture argileuse à argilo-sableuse.



Echantillon de sol prélevé à 40 cm de profondeur : Présence de concrétions et de nodules ferro-manganiques (figuré rouge) – texture argileuse à argilo-sableuse. Présence d'un horizon marneux de couleur claire (figuré jaune)



Echantillon de sol prélevé à 75 cm de profondeur : Traits rédoxiques marqués – texture argileuse



Echantillon de sol prélevé à 80 cm de profondeur: Horizon réductique marqué = coloration bleue – verdâtre associée à des traits redoxiques diffus – texture argilo-sableuse

S₁₆

E. Sondages complémentaires opérés le 23 décembre 2016

Relevé pédologique S17



Sondage – S17

Localisation : GPS + Glonass - Imprécision d'environ 2 m

Coordonnées : N 49° 09.688, E 003° 58.799

Sur 23 cm : Substrat limono-sableux brun foncé (substrat probablement issu d'un apport – régalaie du déblais issu du bassin de rétention).

Sur 42 cm : Substrat argileux brun clair, traits rédoxiques épars (moins de 5 % de la surface de l'horizon, sur la base de la charte Munsell)

Sur 35 cm : Substrat argileux brun clair, **traits rédoxiques denses** (proche de 5 % de la surface de l'horizon, sur la base de la charte Munsell)- cliché A

Sur 10 cm : Substrat argileux franchement bleu (**horizon réductique marqué**) - cliché B

Ensuite sur au moins 15 cm : Substrat argilo-sableux bleu sombre/noirâtre (**horizon réductique marqué**).

Que l'on tienne compte ou non de la présence de substrat apporté (avec : horizon rédoxique marqué apparaissant à 65 cm de profondeur ou sans : horizon rédoxique marqué apparaissant à environ 50 cm de profondeur) ce profil correspond à la classe d'hydromorphie GEPPA IIIc. **Il ne constitue donc pas un sol de zone humide du point de vue réglementaire,**

Classe d'hydromorphie GEPPA : IIIc

Photographies prises sur site : ©J.MIROIR – ME

Relevé pédologique S18



Sondage – S18

Localisation : GPS + Glonass - Imprécision d'environ 2 m

Coordonnées : N 49° 09.688, E 003° 58.799

Sur environ 25 cm : Substrat limono-sableux brun foncé (substrat probablement issu d'un apport – régalaie du déblais issu du bassin de rétention).

Sur environ 10 cm : On notera la présence de **traits rédoxiques localement denses** (densité proche des 5 % de la surface de l'horizon, sur la base de la charte Munsell).

Sur 55 cm : Substrat argillo-sableux brun clair à passées sablo-argileuses, traits rédoxiques épars (moins de 5 % de la surface de l'horizon, sur la base de la charte Munsell correspondant aux passées sableuses), On notera localement la présence de passées de coloration bleuâtres franchement argileuses-cliché A.

Sur 30 cm : Substrat argilo-sableux bleu sombre/noirâtre (**horizon réductique marqué**) - cliché B.

Que l'on tienne compte ou non de la présence de substrat apporté ce profil est à rapprocher de la classe d'hydromorphie GEPPA IIIc. **Il ne constitue donc pas un sol de zone humide du point de vue réglementaire,**

Classe d'hydromorphie GEPPA : IIIc

Photographies prises sur site : © J.MIROIR – ME

Relevé pédologique S19



Sondage – S19

Localisation : GPS + Gionass - Imprécision d'environ 2 m

Coordonnées : N 49° 09.621, E 003° 58.791

Sur environ 25 cm : Substrat limono-sableux brun foncé (substrat probablement issu d'un apport – régalaie du déblais issu du bassin de rétention).

Sur environ 20 cm : On notera la présence de **traits rédoxiques localement denses** (densité proche des 5 % de la surface de l'horizon, sur la base de la charte Munsell) – la coloration du substrat brun foncé vire au bleuâtre - [cliché A](#).

Sur 25 cm : Substrat argillo-sableux relativement pâteux brun clair à passées sablo-argileuses éparées, traits rédoxiques éparés (moins de 5 % de la surface de l'horizon, sur la base de la charte Munsell correspondant aux passées sableuses). On notera localement la présence de passées de coloration lie de vin argileuses et de concrétions couleur rouille - [cliché B](#).

Sur 10 cm : Substrat argilo-sableux verdâtre/bleuâtre franc (**horizon réductique marqué**), substrat malléable mais non pâteux - [cliché C](#).

Puit sur 35 cm : Substrat sablo-argileux/limoneux puis présence du sable plus marquée, coloration verdâtre/ bleuâtre foncée (**horizon réductique marqué**), substrat sec - [cliché D](#).

Que l'on tienne compte ou non de la présence de substrat apporté ce profil ne correspond à aucune des catégories de la classe d'hydromorphie GEPPA. La présence d'un sol hydromorphe fossile est possible. **Il ne constitue donc pas un sol de zone humide du point de vue réglementaire,**

Classe d'hydromorphie GEPPA : IIIc

Photographies prises sur site : © J.MIROIR – ME

Relevé pédologique S20



Photographies prises sur site : © J.MIROIR – ME

Sondage – S20

Localisation : GPS + Glonass - Imprécision d'environ 2 m

Coordonnées : N 49° 09.612, E 003° 58.787

Sur environ 20 cm : Substrat limono-sableux brun foncé (substrat probablement issu d'un apport – régalage du déblais issu du bassin de rétention ou de la tranchée des écoulements du trop-plein de cet ouvrage).

Sur environ 18 à 25 cm : Substrat sablo-argileux/limoneux puis présence du sable plus marquée, coloration verdâtre/ bleuâtre foncée (**horizon réductique marqué**) et traits rédoxiques marqués à l'interface avec le substrat sous-jacent – sec (position atypique de ce substrat son dépôts avec le substrat surjacent apparaît probable mais il est impossible de l'affirmer avec certitude).

Sur 75 cm : Substrat sablo-argileux relativement pâteux brun clair à passées sablo-argileuses éparses, traits rédoxiques épars (moins de 5 % de la surface de l'horizon, sur la base de la charte Munsell correspondant à des passées sableuses).

Ce sol dans sa configuration actuelle est atypique et ne correspond à aucune catégorie de la classification d'hydromorphie GEPPA .

Il ne constitue donc pas un sol de zone humide du point de vue réglementaire,

Classe d'hydromorphie GEPPA : Non défini – A priori, n'est pas à considérer comme sol de zone humide au sens réglementaire,

Relevé pédologique S21



Sondage – S21

Localisation : GPS + Glonass - Imprécision d'environ 2 m

Coordonnées : N 49° 09.616, E 003° 58.791

Sur environ 25 cm : Substrat argileux hébergeant de nombreux débris de roche (meulière et silex) (substrat probablement issu d'un apport – régalinge du déblais issu du bassin de rétention).

Sur environ 30 cm : Substrat argilo-sableux brun clair avec granules calcaires.

Sur 20 cm : Substrat sablo-limoneux bleuâtre clair puis coloration verdâtre/ bleuâtre foncée (**horizon réductique marqué**). La présence du sable est plus marquée à l'interface avec le substratum sableux sous-jacent. On note la présence de traits rédoxiques marqués (cliché A) – Substrat malléable mais sec au touché.

Constitue un sol de zone humide du point de vue réglementaire,

Classe d'hydromorphie GEPPA : VI(d)



Photographies prises sur site : © J.MIROIR – ME

Sondages complémentaires (SC₁ à SC₉)

Relevé	Statut réglementaire	Classe d'hydromorphie GEPPA	Commentaires relatifs aux sondages	Remarques complémentaires
SC1	ZH	VI d		
SC2	ZH	VI d		
SC3	ZH	VI (c2)		
SC4	ZH	V d		
SC5	Non ZH	/	Apport potentiel de substrat mais impossible à distinguer du substrat en place – Horizon redoxique peu marqué moins de 5 % de la surface de l'horizon, sur la base de la charte Munsell - Horizon réductique présent en profondeur (entre 60 cm et 80 cm de profondeur)	Circulation d'eau et engorgement périodique en profondeur possibles, voire probables localement. Ce point est à prendre en compte en tant que données géotechniques à prendre en compte dans le cadre de la conception des constructions.
SC6	Non ZH			
SC7	Non ZH			
SC8	Non ZH			
SC9	Non ZH			



Ci-contre, vue de l'amorce du sondage complémentaire Sc10. Ce sondage a mis à jour un substrat marneux présentant une coloration lie-de-vin singulière. Le dépôt colluvial provenant de couches géologiques subjacentes ou l'apport de substrat d'origine anthropique explique très probablement cette coloration atypique. Photographies prises sur site : © J.MIROIR – ME

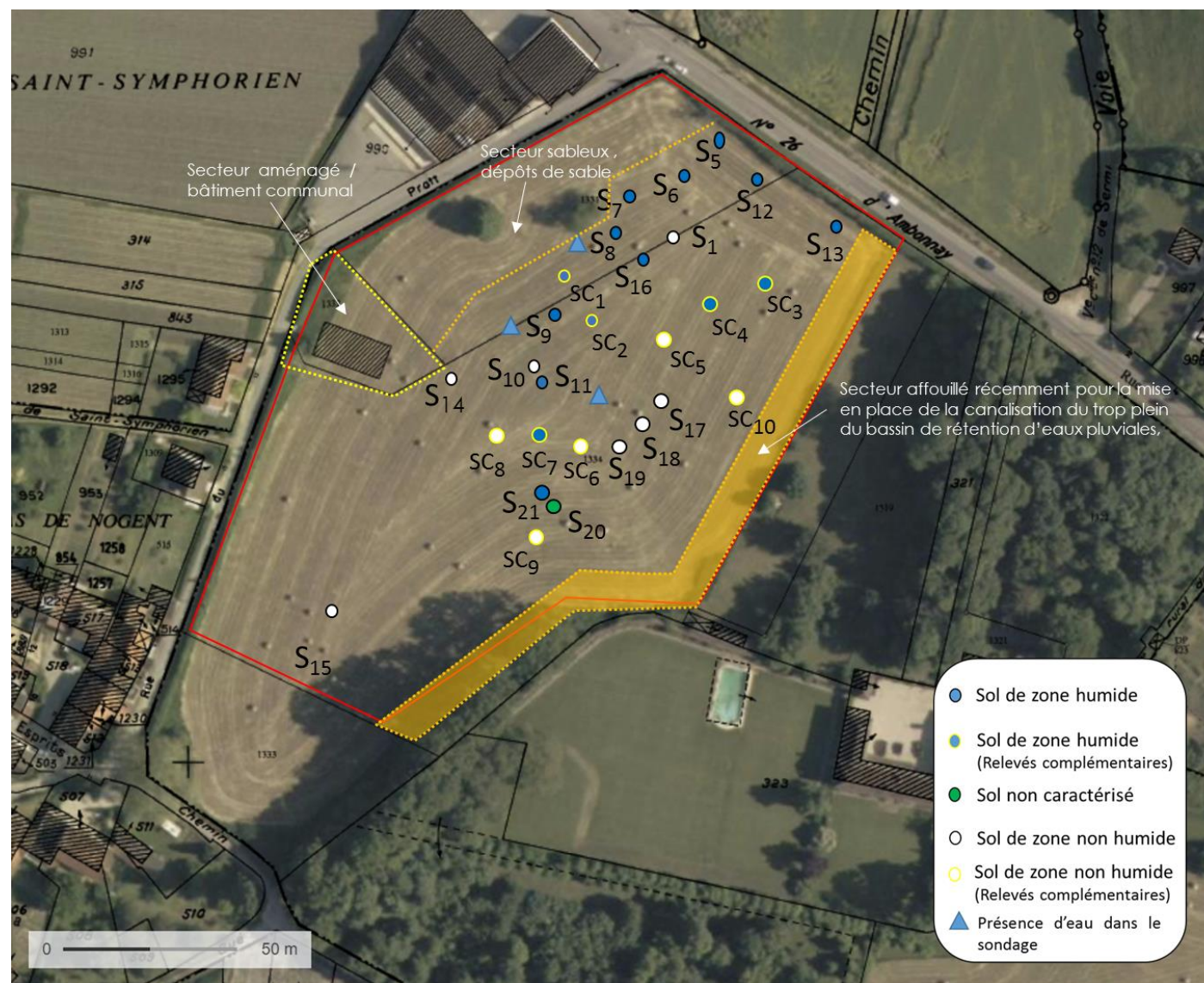


Substrat de
coloration normale

Substrat typique d'un
horizon réductique

Ci-contre, **vue de différents horizons réductiques**. Cette coloration bleu-verdâtre de l'horizon est due à un engorgement prononcé et durable du substrat. On y observe localement des résidus de briques/tuiles ou poteries rougeâtres ainsi que du charbon de bois. L'origine de ces éléments est inconnue (drains enterrés, dépôts historiques d'origine anthropique). Photographies prises sur site : ©J.MIROIR – ME

Conclusion relative à l'ensemble des sondage réalisés



Sur la base des 21 sondages pédologiques et 9 sondages complémentaires réalisés ainsi que de la topographie de l'emprise étudiée, le diagnostic met en évidence qu'une part limitée de la parcelle concernée présente des **signes d'hydromorphie marqués dans les 50 premiers centimètres du sol**. Le diagnostic relatif à chaque sondage réalisé est présenté sur la cartographie ci-contre.

Limites méthodologiques et remarques relatives au diagnostic réalisé :

On soulignera le caractère complexe de l'analyse des sondages au sein de cette parcelle et la difficulté induite par l'hétérogénéité des profils, même à des distances relativement proches.

Ce diagnostic s'appuie sur une analyse précise, détaillée et sincère de chaque relevé opéré tout en gardant à l'esprit que la diversité des situations rencontrée et la nécessité d'opérer un diagnostic peut se heurter au caractère atypique ou à des contextes particuliers qui impactent fortement la diagnose. Il est, par ailleurs, important de garder à l'esprit que les classes d'hydromorphie GEPPA décrivent des situations standards pouvant varier de manière plus ou marquée sur le terrain. L'opérateur de terrain est donc obligé de prendre une décision au regard des éléments à sa disposition.

Fond cartographique : ©IGN

IV. Conclusion

Le diagnostic réalisé en novembre et décembre 2016 permet de conclure qu'il n'y a une part de l'emprise concernée par la présente étude qui constitue une zone humide au sens de l'arrêté ministériel du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009.

Zone non considérée comme humide du point de vue réglementaire : topographie et présence de substrats limono-sableux à sableux et étude réalisée par l'entreprise Fondasol pour le compte de la coopérative vinicole de Sermiers.

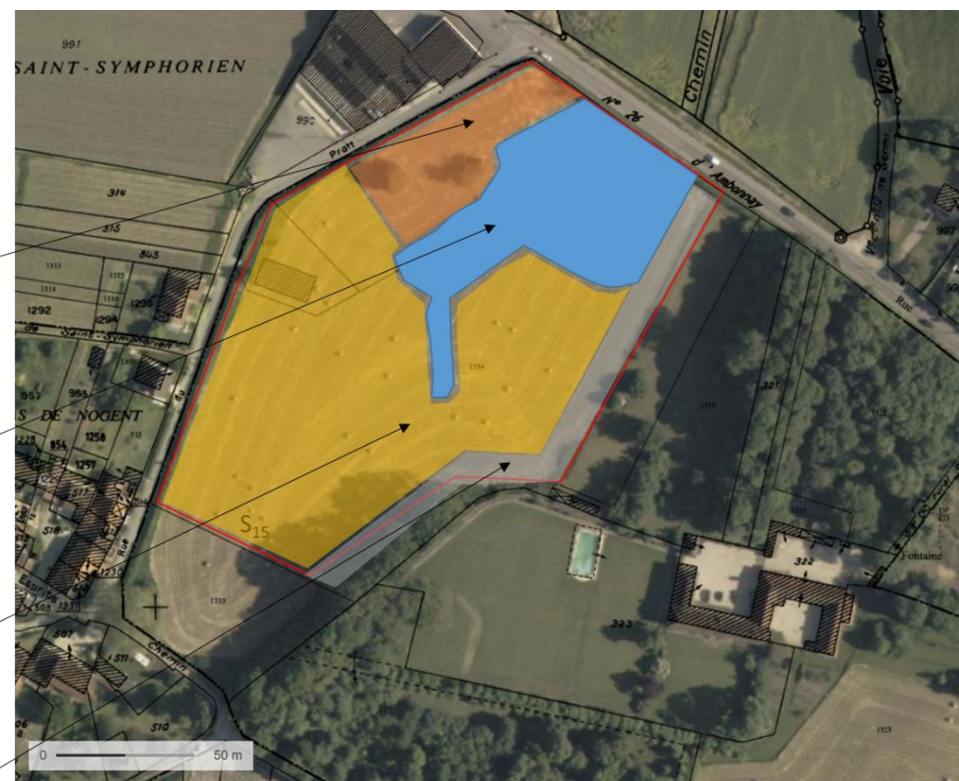
Zone considérée comme humide du point de vue réglementaire.

Enjeu écologique et fonctionnels faible à modéré.

Note : le maintien en l'état d'une partie de cette zone est préconisée.

Zone non considérée comme humide du point de vue réglementaire.

Zone ayant fait l'objet d'affouillements récents – zone remaniée en profondeur. Secteur non étudié dans le cadre du diagnostic



Le secteur humide au sens de l'arrêté ministériel du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 a été délimités sur la carte ci-contre (figuré bleu). La situation rencontrée sur le site d'étude correspond à un colmatage des sables (substratum géologique) par des argiles d'origine colluviale.

Il est important de souligné que l'agencement des horizons au sein des sondages est complexifié par la présence de dépôts colluviaux hétérogène ainsi que par de probable apports et remaniements d'origine anthropique (présence de cendres et de fragments de terre cuite rouge).

Les sols de zone humide se localisent au niveau des dépôts d'argiles colluviales. Il est à noter que les sondages pédologiques matérialisent le substratum géologique d'origine colluviale identifié sur la carte géologique correspondante.

Fond cartographique : ©IGN

Le contour de la zone considéré comme humide du point de vue réglementaire présente des diverticules étroits à mettre en lien avec l'hétérogénéité des dépôts colluviaux, la topographie et/ou l'écoulement des eaux. **L'alimentation en eau de cette emprise est probablement en partie altérée par la présence du bassin de rétention d'eaux pluviales aménagé en amont de la parcelle. Le caractère fonctionnel de cette emprise est probablement significativement impacté par cet aménagement mais ses conséquences ne sont actuellement pas décelables. Cet état de fait modère de manière significative l'état fonctionnel de cette zone humide.** On soulignera à cet égard qu'en plusieurs points de sondage la présence d'horizons réductiques « fossiles » se pose sans pour autant qu'il soit possible de statuer dans l'état des données actuellement disponibles. L'intérêt écologique de cette zone humide est actuellement très limité compte tenu de l'altération du couvert végétal (semé en Ray-grass anglais) et du régalaage du déblais issus de la création du bassin. Aucune communauté ni espèce végétale inféodée aux zones humides n'a été contactée sur ce site.

Situation au regard des différents projets envisagés sur la parcelle

Projet d'extension de la coopérative situé, selon les données actuellement disponibles, hors zone humide

Evitement d'impact :

Secteurs humides à maintenir en l'état, voire à renaturer en compensation de la création de la voirie. Balisage des zones à préserver, Décapage des 10 premiers centimètres afin de re-naturer le site du point de vue écologique

Réduction d'impact : Sur l'ensemble des emprises concernées par les travaux.

- Prise de précautions lors de la réalisation des travaux pour limiter l'impact sur les zones humides ;
- Prise en compte des écoulement potentiels et effectifs afin d'assurer un écoulement naturel des eaux ;
- Prise de précautions particulières afin d'éviter tout risque de pollution accidentelle : kit anti-pollution , remplissage des réservoirs hors site, information des personnels

Note : au regard des risques d'engorgement périodique en profondeur et d'écoulement potentiel des eaux, il est recommandé que toute construction envisagée sur ce site soit subordonnée à la réalisation d'études géotechniques préalable.



Evitement d'impact :

Secteurs humides à maintenir en l'état, voire à renaturer en compensation de la création de la voirie.

Zone ne présentant pas de contraintes réglementaires particulières

Emprise affouillée lors de la mise en place de la canalisation de l'exutoire du bassin de rétention d'eaux pluviales

Emprise de zone humide impactée par les travaux de création de voirie.

Fond cartographique : ©IGN

ANNEXE – Exemple de mesures pouvant être déclinées sur le site pour garantir le maintien et assurer la renaturation d’emprises préservées dans le cadre des travaux.



L'emprise globale de la zone humide effective sur la parcelle occupe une superficie d'environ 39.5 ares. L'emprise impactée par les travaux de création de voirie ou de lotissement est de l'ordre de 20 ares. 19.5 ares environ peuvent potentiellement être préserver.

Trois emprises matérialisées par le biais de polygones bleus peuvent probablement être préservées dans le cadre des travaux. Ces trois emprises représentent respectivement des surfaces de 800, 900 et 250 m².

Fond cartographique : ©IGN



Décapage superficiel du sol afin de supprimer les apports de substrat d'origine anthropique (de 5 à 20 cm) et créer une zone écologiquement intéressante. La végétalisation de cette emprise sera spontanée, Une fauche tardive sera toutefois opérée durant 3 à 5 années afin de limiter le développement des vivaces de friches et des annuelles adventices de cultures au profit des espèces herbacées prairiales ou typique de zones humides,



Maintien du caractère prairial : réensemencement à l'aide d'espèces prairiales indigènes typique des cortèges floristiques locaux (liste établie par un écologue en lien avec le PNR MR). Les semences seront indigènes et, dans la mesure du possible, d'origine locales (programme flore locale / Educaflore). La gestion sera extensive avec toutefois une fauche tardive opérée durant 3 à 5 années afin de limiter le développement des vivaces de friches et des annuelles adventices de cultures au profit des espèces herbacées



Aménagement d'ouvrages simples, judicieusement positionnés afin de permettre la libre circulation de l'eau et des espèces.



Maintien du linéaire arbustif

Fond cartographique : ©IGN



Dossier suivi par Marie Lebarque, Technicienne zones humides

Pré-diagnostic des zones humides M. Manciaux Commune de Sermiers Compte-rendu du 20/10/2016

• Contexte



Figure 1 : Localisation du secteur étudié.

Section	Numéro parcelle	Localisation
B	355 et 356	Chemin de la Grande Vigne

Figure 2 : Parcelle cadastrale étudiée.

Les parcelles ne sont pas concernées par un zonage zones humide de la DREAL CA.

• Le Pré-diagnostic

La méthode de pré-diagnostic appliquée par les services du Parc est celle citée dans la note « Intégration de l'enjeu zone humide dans les documents d'urbanisme en Champagne-Ardenne » de la DREAL Champagne-Ardenne. L'analyse de terrain a consisté en l'étude de la flore et la réalisation de sondages pédologiques pour compléter l'expertise.

1) Observation de la flore

La parcelle 355 est constituée d'une partie aménagée en jardin avec une pelouse et d'une partie plus boisée (derrière la haie) tout comme la parcelle 356.
Aucune espèce de zone humide n'a été rencontrée.



Figure 3 : illustration de la parcelle 355.



Figure 4 : illustration des parcelles 355 et 356.

2) Observation du sol

La technicienne zones humides du Parc a réalisé 4 sondages pédologiques afin de vérifier le type de sol.

Sur la figure 5 ci-dessous, la localisation et les profils de sol des sondages pédologiques réalisés (figure 6 à 9).

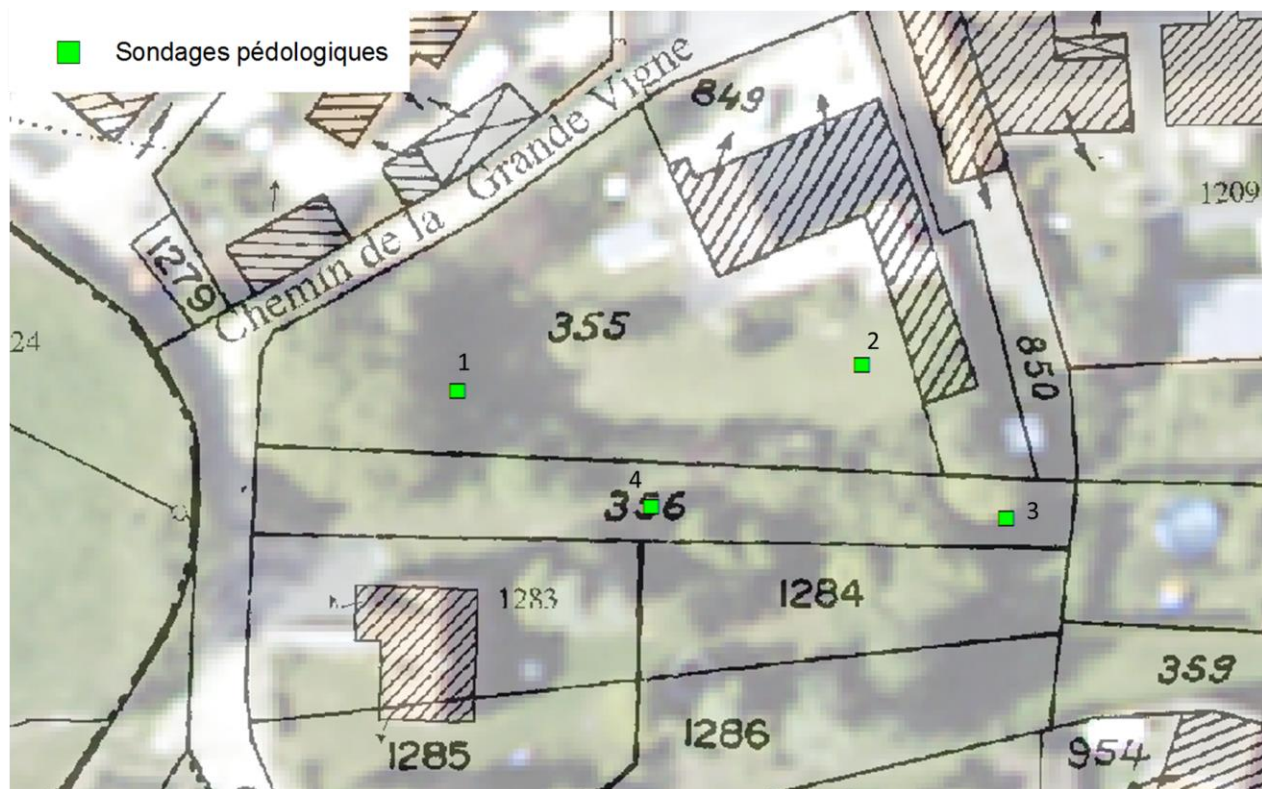


Figure 5 : localisation des sondages pédologiques réalisés.



Figure 6 : profil de sol du sondage 1.



Figure 7 : profil de sol du sondage 2.



Figure 8 : profil de sol du sondage 3.



Figure 9 : profil de sol du sondage 4.

La profondeur des sondages pédologiques réalisés a atteint 50 centimètres.

L'expertise rend compte d'une absence totale de traces d'hydromorphie. Aucun sol de zone humide n'a été rencontré.

Pour toutes questions relatives à la thématique zones humides, vous pouvez contacter Marie Lebarque aux coordonnées suivantes :



Marie LEBARQUE
Technicienne Zones humides

Parc naturel régional de la Montagne de Reims
Chemin de Nanteuil | 51480 Pourcy
Tél. : 03 26 59 44 44
E-mail : m.lebarque@parc-montagnedereims.fr





Dossier suivi par Marie Lebarque, Technicienne zones humides

Pré-diagnostic des zones humides M. Froment Commune de Sermiers Compte-rendu du 20/10/2016

• Contexte

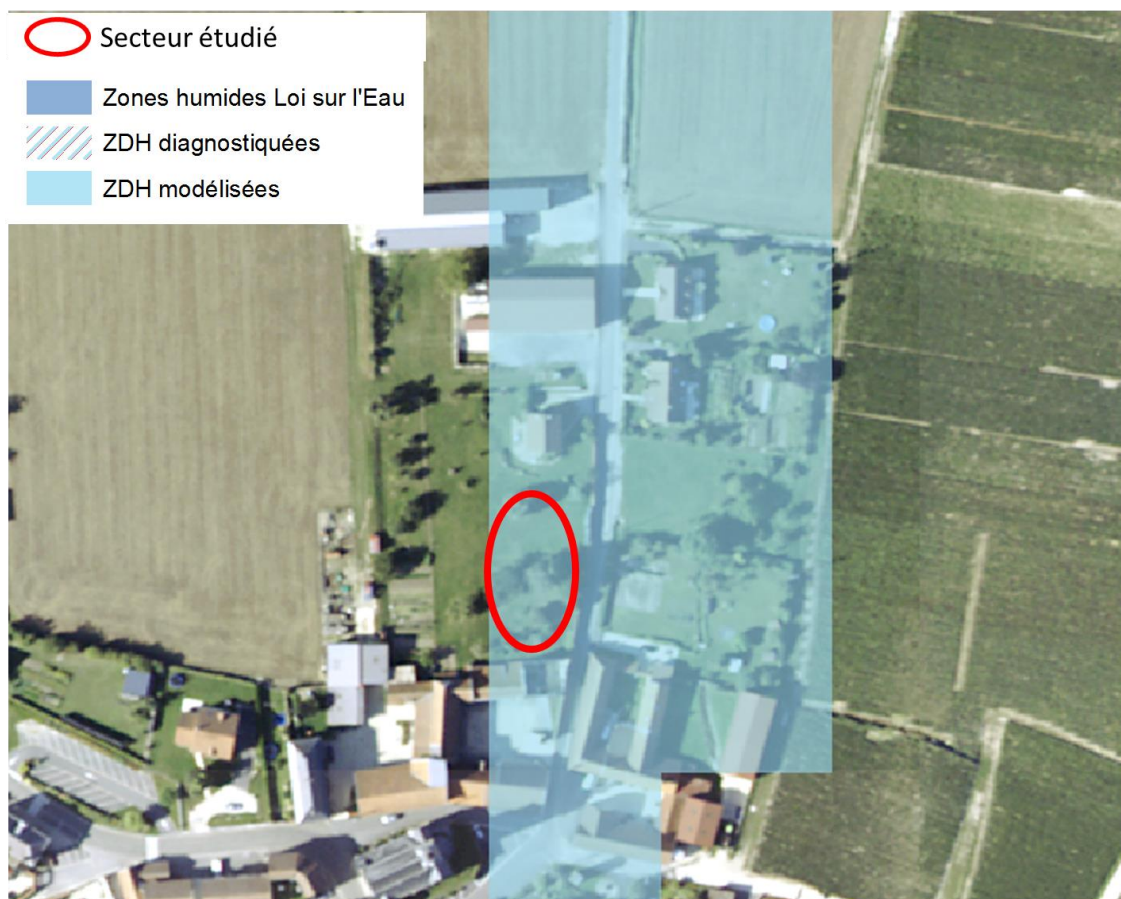


Figure 1 : Localisation du secteur étudié.

Section	Numéro parcelle	Localisation
B	1004	Rue du Clos des Moines

Figure 2 : Parcelle cadastrale étudiée.

La parcelle 1004 est concernée par le zonage zones à dominante humide modélisées de la DREAL CA.

• Le Pré-diagnostic

La méthode de pré-diagnostic appliquée par les services du Parc est celle citée dans la note « Intégration de l'enjeu zone humide dans les documents d'urbanisme en Champagne-Ardenne » de la DREAL Champagne-Ardenne. L'analyse de terrain a consisté en l'étude de la flore et la réalisation de sondages pédologiques pour compléter l'expertise.

1) Observation de la flore

La parcelle 1004 correspond à un jardin entretenu en pelouse. Aucune espèce de zone humide n'a été rencontrée.



Figure 3 : illustration de la parcelle 1004.

2) Observation du sol

La technicienne zones humides du Parc a réalisé un sondage pédologique afin de vérifier le type de sol.

Sur la figure 4 ci-dessous, la localisation et le profil de sol du sondage pédologique réalisé (figure 5).

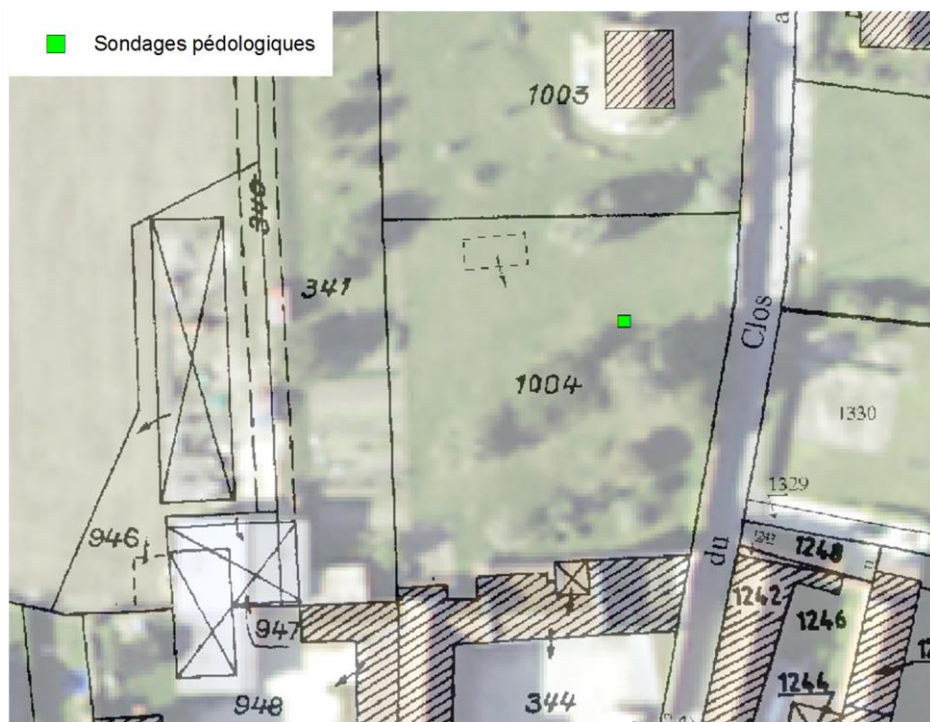


Figure 4 : localisation du sondage pédologique réalisé sur la parcelle 1004.



Figure 5 : profil de sol du sondage

La profondeur du sondage pédologique réalisé sur la parcelle 1004 a atteint 50 centimètres. Ce sol de nature calcaire est recouvert d'une terre végétale d'origine anthropique pour l'implantation d'une pelouse. L'expertise rend compte d'une absence totale de traces d'hydromorphie. Aucun sol de zone humide n'a été rencontré.

Pour toutes questions relatives à la thématique zones humides, vous pouvez contacter Marie Lebarque aux coordonnées suivantes :



www.parc-montagnedereims.fr



Marie LEBARQUE
Technicienne Zones humides

Parc naturel régional de la Montagne de Reims
Chemin de Nanteuil | 51480 Pourcy
Tél. : 03 26 59 44 44
E-mail : m.lebarque@parc-montagnedereims.fr



Montagne de Reims

Dossier suivi par Marie Lebarque, Technicienne zones humides

Pré-diagnostic des zones humides M. Jazet, Mme Primault, Mme Delespierre, M. Adamczak Commune de Sermiers Compte-rendu des 18 et 19/10/2016

• Contexte



Figure 1 : Localisation du secteur étudié.

Section	Numéro parcelle	Localisation
A	528, 529, 834, 835	Chemin rural dit ruelle de Saint-Symphorien

Figure 2 : Parcelles cadastrales étudiées.

Les parcelles ne sont concernées par aucun zonage zones humides de la DREAL CA.

• Le Pré-diagnostic

La méthode de pré-diagnostic appliquée par les services du Parc est celle citée dans la note « Intégration de l'enjeu zone humide dans les documents d'urbanisme en Champagne-Ardenne » de la DREAL Champagne-Ardenne. L'analyse de terrain a consisté en l'étude de la flore et la réalisation de sondages pédologiques pour compléter l'expertise.

1) Observation de la flore

La parcelle 834 est aménagée en potager et la parcelle 835 en jardin entretenu en pelouse.



Figure 3 : illustration des parcelles 834 et 835.

La parcelle 529 est aménagée en potager et en jardin entretenu en pelouse.



Figure 4 : illustration de la parcelle 529.

Aucune espèce de zone humide n'a été rencontrée sur l'ensemble de ces parcelles.

La technicienne zones humides du Parc a réalisé trois sondages pédologiques afin de vérifier le type de sol.

Parc naturel régional de la Montagne de Reims - 2016



Figure 7 : profil de sol du sondage 1



Figure 8 : profil de sol du sondage 2



Figure 9 : profil de sol du sondage 3

La profondeur des sondages pédologiques réalisés a atteint 50 centimètres.

Aucun sondage n'a été réalisé sur la parcelle 835 du fait de sa proximité avec la parcelle 834 (moins de 2 mètres).

L'expertise rend compte de l'absence totale de traces d'hydromorphie.

Aucun sol de zone humide n'a été rencontré sur l'ensemble de ces parcelles.

Pour toutes questions relatives à la thématique zones humides, vous pouvez contacter Marie Lebarque aux coordonnées suivantes :



www.parc-montagnedereims.fr



Marie LEBARQUE
Technicienne Zones humides

Parc naturel régional de la Montagne de Reims
Chemin de Nanteuil | 51480 Pourcy
Tél. : 03 26 59 44 44
E-mail : m.lebarque@parc-montagnedereims.fr





Dossier suivi par Marie Lebarque, Technicienne zones humides

Pré-diagnostic des zones humides
M. Laine
Commune de Sermiers
Compte-rendu du 28/11/2016

• **Contexte**

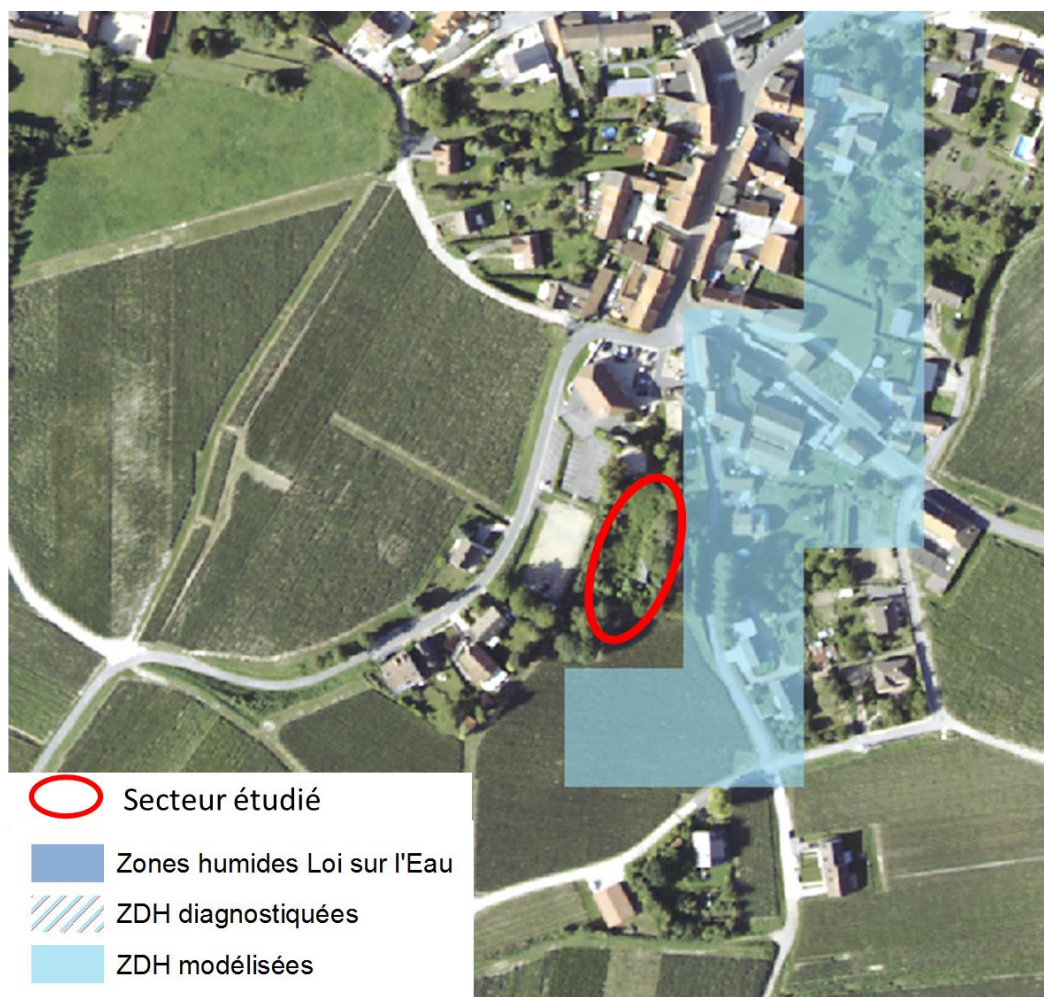


Figure 1 : Localisation du secteur étudié.

Section	Numéro parcelle	Localisation
B	1010 1016	Rue de Saint-Martin

Figure 2 : Parcelles cadastrales étudiées.

La parcelle 1010 est concernée par le zonage zones à dominante humide modélisées de la DREAL CA.

• Le Pré-diagnostic

La méthode de pré-diagnostic appliquée par les services du Parc est celle citée dans la note « Intégration de l'enjeu zone humide dans les documents d'urbanisme en Champagne-Ardenne » de la DREAL Champagne-Ardenne. L'analyse de terrain a consisté en l'étude de la flore et la réalisation de sondages pédologiques pour compléter l'expertise.

1) Observation de la flore

La parcelle 110 correspond à une végétation prairiale composée majoritairement de graminées.

La parcelle 1016 correspond à une végétation de terrain vague dominée par les orties et des ronces.

La saison automnale étant bien avancée, l'inventaire n'a pu être exhaustif. Toutefois, aucune espèce de zones humides n'a été recensée.



Figure 3 : illustration de la parcelle 1016.



Figure 4 : illustration de la parcelle 1010.

2) Observation du sol

La technicienne zones humides du Parc a réalisé 4 sondages pédologiques afin de vérifier le type de sol (figure 5).

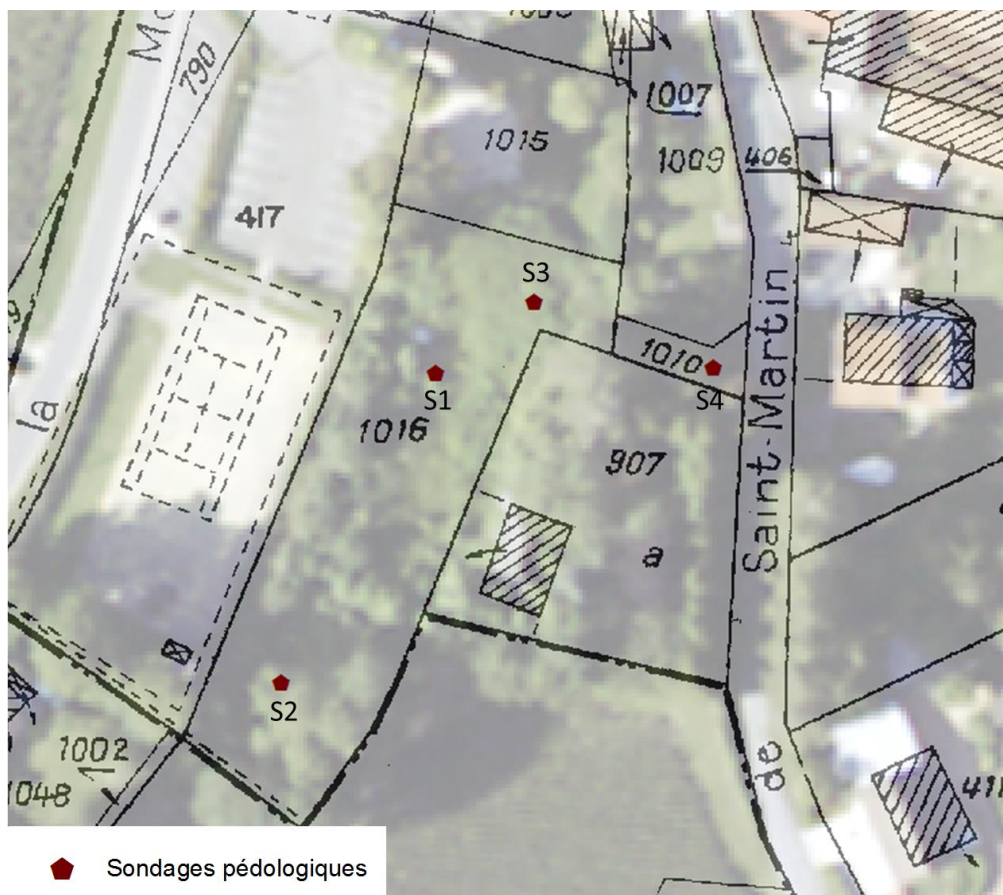


Figure 5 : localisation des sondages pédologiques réalisés.



Figure 6 : profil de sol du sondage 1.



Figure 7 : profil de sol du sondage 2.



Figure 8 : profil de sol du sondage 3.



Figure 9 : profil de sol du sondage 4.

La profondeur des sondages pédologiques réalisés a atteint 70 centimètres. L'expertise rend compte d'une absence totale de traces d'hydromorphie. Aucun sol de zone humide n'a été rencontré.



Dossier suivi par Marie Lebarque, Technicienne zones humides

Pré-diagnostic des zones humides
M. Manciaux
Commune de Sermiers
Compte-rendu du 20/10/2016

• **Contexte**



Figure 1 : Localisation du secteur étudié.

Section	Numéro parcelle	Localisation
B	355 et 356	Chemin de la Grande Vigne

Figure 2 : Parcelle cadastrale étudiée.

Les parcelles ne sont pas concernées par un zonage zones humide de la DREAL CA.

• Le Pré-diagnostic

La méthode de pré-diagnostic appliquée par les services du Parc est celle citée dans la note « Intégration de l'enjeu zone humide dans les documents d'urbanisme en Champagne-Ardenne » de la DREAL Champagne-Ardenne. L'analyse de terrain a consisté en l'étude de la flore et la réalisation de sondages pédologiques pour compléter l'expertise.

1) Observation de la flore

La parcelle 355 est constituée d'une partie aménagée en jardin avec une pelouse et d'une partie plus boisée (derrière la haie) tout comme la parcelle 356. Aucune espèce de zone humide n'a été rencontrée.



Figure 3 : illustration de la parcelle 355.



Figure 4 : illustration des parcelles 355 et 356.

2) Observation du sol

La technicienne zones humides du Parc a réalisé 4 sondages pédologiques afin de vérifier le type de sol.

Sur la figure 5 ci-dessous, la localisation et les profils de sol des sondages pédologiques réalisés (figure 6 à 9).

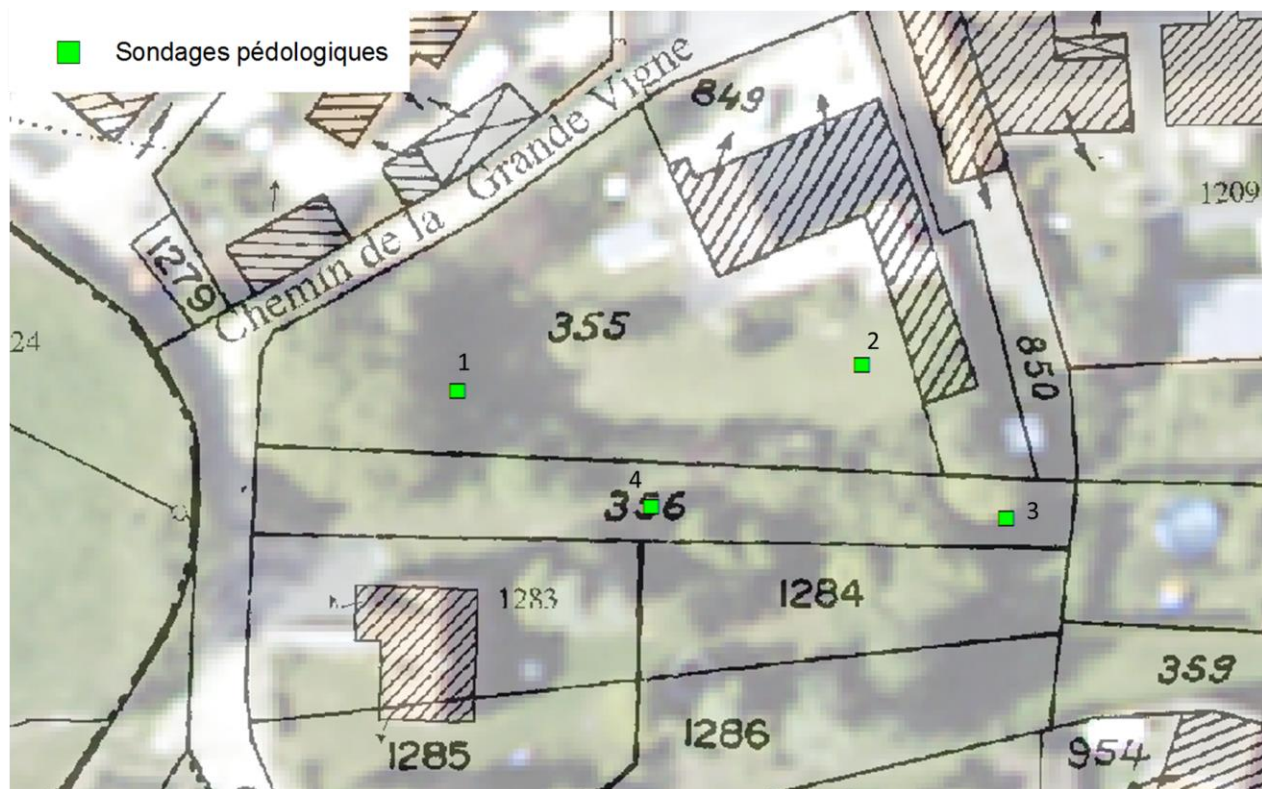


Figure 5 : localisation des sondages pédologiques réalisés.



Figure 6 : profil de sol du sondage 1.



Figure 7 : profil de sol du sondage 2.



Figure 8 : profil de sol du sondage 3.



Figure 9 : profil de sol du sondage 4.

La profondeur des sondages pédologiques réalisés a atteint 50 centimètres.

L'expertise rend compte d'une absence totale de traces d'hydromorphie. Aucun sol de zone humide n'a été rencontré.

Pour toutes questions relatives à la thématique zones humides, vous pouvez contacter Marie Lebarque aux coordonnées suivantes :



Marie LEBARQUE
Technicienne Zones humides

Parc naturel régional de la Montagne de Reims
Chemin de Nanteuil | 51480 Pourcy
Tél. : 03 26 59 44 44
E-mail : m.lebarque@parc-montagnedereims.fr

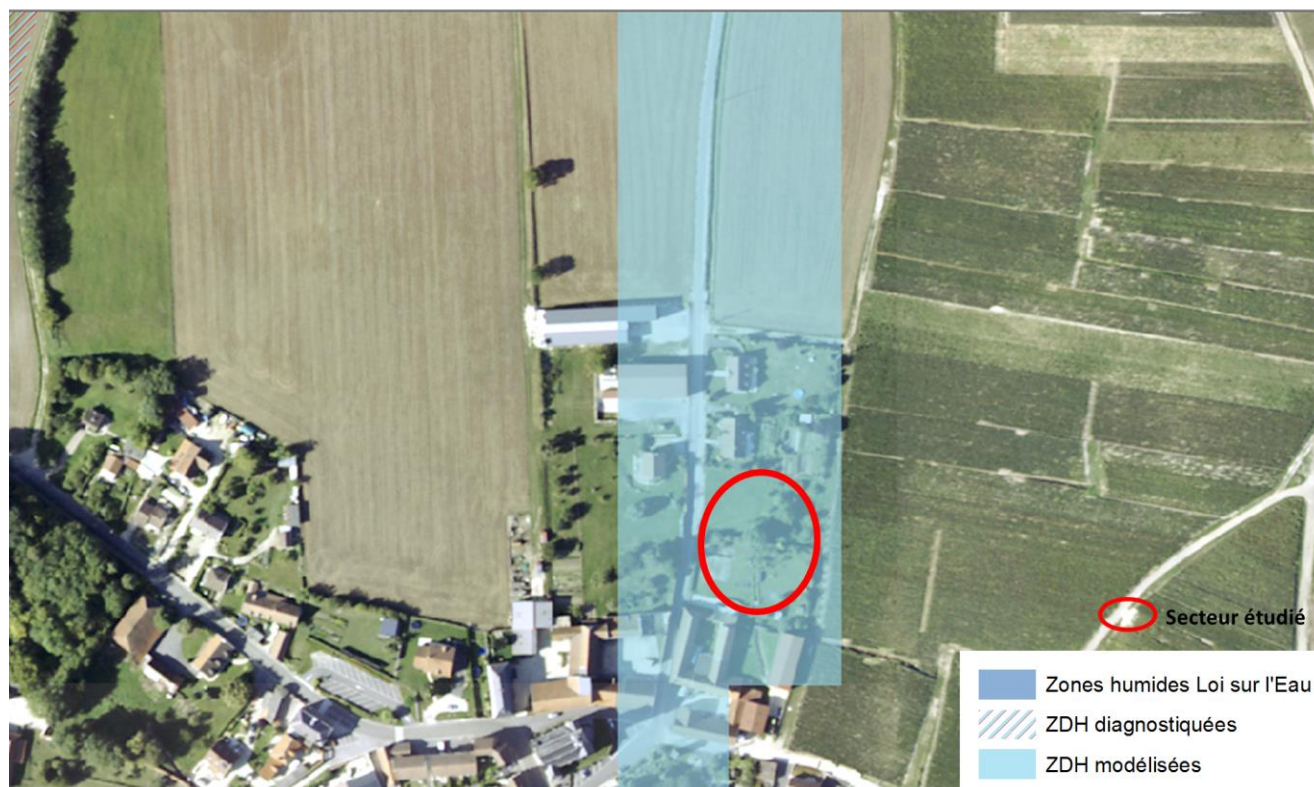


Montagne de Reims

Dossier suivi par Marie Lebarque, Technicienne zones humides

Pré-diagnostic des zones humides M. Renou, Mme Philippot, Mme Brismontier Commune de Sermiers Compte-rendu du 18/10/2016

• Contexte



Section	Numéro parcelle	Localisation
B	1248 1250 1329 1330 749	Rue Du Clos des Moines

Figure 2 : Parcelles cadastrales étudiées.

Les parcelles sont concernées par le zonage zones à dominante humide modélisées de la DREAL CA. Elles sont traversées par un petit ru.

• Le Pré-diagnostic

La méthode de pré-diagnostic appliquée par les services du Parc est celle citée dans la note « Intégration de l'enjeu zone humide dans les documents d'urbanisme en Champagne-Ardenne » de la DREAL Champagne-Ardenne. L'analyse de terrain a consisté en l'étude de la flore et la réalisation de sondages pédologiques pour compléter l'expertise.

1) Observation de la flore

Les parcelles 1248, 1329 et 1330 sont aménagées en potager.
La parcelle 1250 est aménagée en jardin avec une pelouse entretenue.
Aucune espèce de zone humide n'a été rencontrée.



Figure 3 : illustration des parcelles 1330 et 1250.

La parcelle 749 correspond à une prairie avec des arbres fruitiers. Aucune espèce de zones humides n'a été observée.



Figure 4 : illustration de la parcelle 749.

2) Observation du sol

La technicienne zones humides du Parc a réalisé deux sondages pédologiques afin de vérifier le type de sol.

Sur la figure 5 ci-dessous, la localisation et les profils de sol des sondages pédologiques réalisés (figures 6 à 10).

Figure 5 : localisation des sondages pédologiques réalisés.

Figure 6 : profil de sol du sondage 1

Figure 7 : profil de sol du sondage 2

Figure 8 : profil de sol du sondage 3 (observation de tâches de rouille).

Figure 9 : profil de sol du sondage 4.

Figure 10 : profil de sol du sondage 5.

La profondeur des sondages pédologiques réalisés a atteint 60 centimètres.

L'expertise rend compte de l'absence totale de traces d'hydromorphie au sein des sondages 1,2 et 5.

Les sondages 3 et 4 présentent un sol argileux.

Le sondage 3 réalisé à proximité du ru présente des traces d'hydromorphie dès 25 cm de profondeur qui se prolongent et s'intensifient en profondeur. Ce sol est humide du fait de la présence du ru.

Le sondage 4 présente des traces d'hydromorphie. Toutefois ces traces d'hydromorphie ne couvriraient pas plus de 5 % de la surface de l'horizon. Ce sol n'est pas humide

3) Recommandation

Les parcelles 749, 1250 et 1330 sont traversées par un ru. Les alignements d'arbres de part et d'autre de l'écoulement qui forment la ripisylve sont à préserver (figure 11). Les ripisylves constituent des habitats intéressants pour la faune et la flore, participent à la lutte contre l'érosion des berges des cours d'eau et le ralentissement du ruissellement des sols.

De plus, il est recommandé de maintenir une bande de 5 mètres non artificialisée de part et d'autre du ru (figure 13).



Figure 11 : illustration de la ripisylve entre les parcelles 1330 et 749.



Figure 12 : illustration du ru entre les parcelles 1330 et 1250.

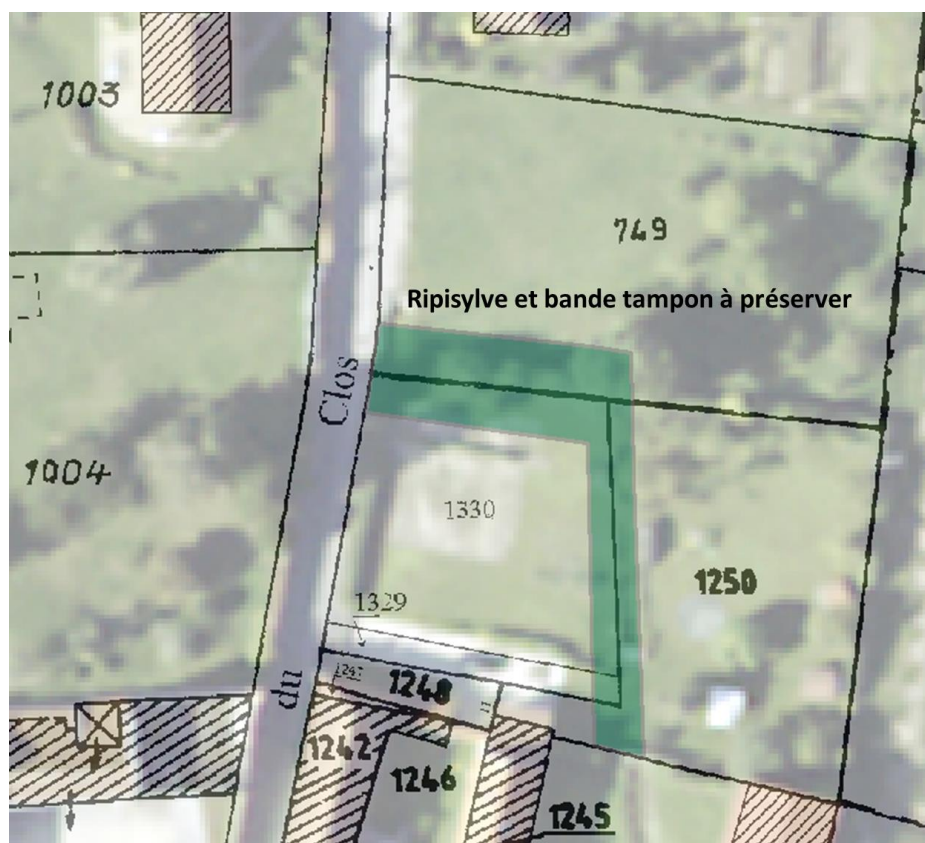


Figure 13 : illustration des bords du ru à ne pas artificialiser.

Pour toutes questions relatives à la thématique zones humides, vous pouvez contacter Marie Lebarque aux coordonnées suivantes :



www.parc-montagnedereims.fr



Marie LEBARQUE
Technicienne Zones humides

Parc naturel régional de la Montagne de Reims
Chemin de Nanteuil | 51480 Pourcy
Tél. : 03 26 59 44 44
E-mail : m.lebarque@parc-montagnedereims.fr





Dossier suivi par Marie Lebarque, Technicienne zones humides

Pré-diagnostic des zones humides
M. Servagnat
Commune de Sermiers
Compte-rendu du 20/10/2016

• **Contexte**

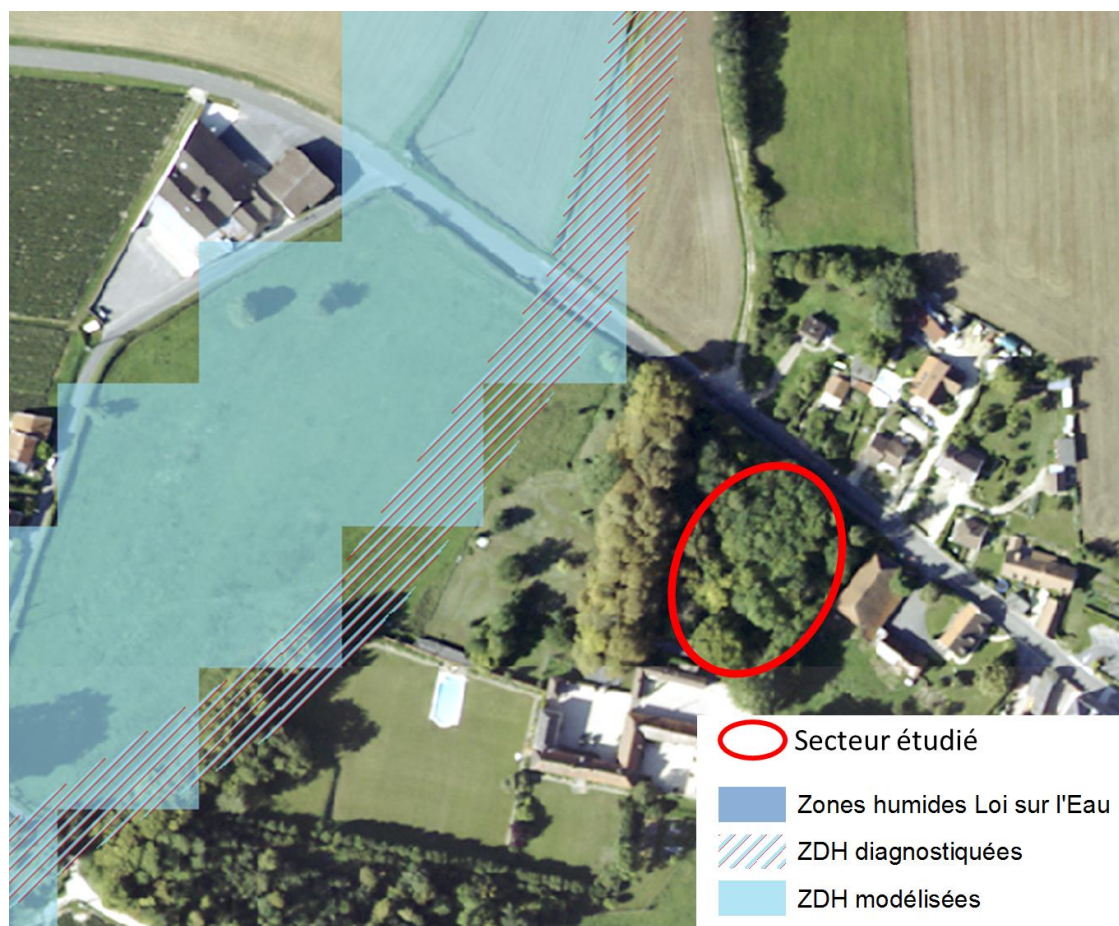


Figure 1 : Localisation du secteur étudié.

Section	Numéro parcelle	Localisation
B	1322	Rue du Franc Mousset

Figure 2 : Parcelle cadastrale étudiée.

La parcelle n'est pas concernée par un zonage zones humide de la DREAL CA. Elle est traversée par un écoulement d'eau.

• Le Pré-diagnostic

La méthode de pré-diagnostic appliquée par les services du Parc est celle citée dans la note « Intégration de l'enjeu zone humide dans les documents d'urbanisme en Champagne-Ardenne » de la DREAL Champagne-Ardenne. L'analyse de terrain a consisté en l'étude de la flore et la réalisation de sondages pédologiques pour compléter l'expertise.

1) Observation de la flore

La parcelle 1322 correspond à un boisement constitué de différentes essences : noisetier, chataignier, marronnier, érable, frêne, aubépine,.....

Au niveau de la strate herbacée, on retrouve majoritairement de la ronce, de l'épiaire des bois,...

Quelques pieds de carex (*carex sp*) ont pu être observés.



Figure 3 : illustration de la parcelle 1322.

*

2) Observation du sol

La technicienne zones humides du Parc a réalisé 3 sondages pédologiques afin de vérifier le type de sol.

Sur la figure 4 ci-dessous, la localisation et les profils de sol des sondages pédologiques réalisés (figure 5 à 7).

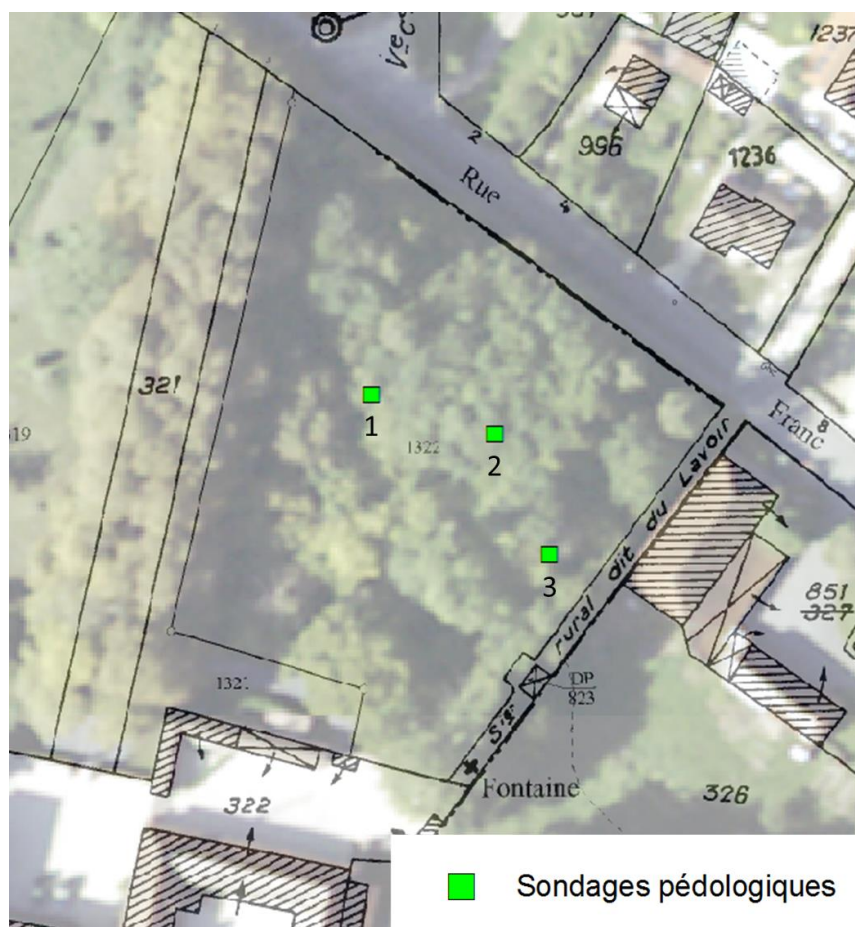


Figure 4 : localisation des sondages pédologiques réalisés.



Figure 5 : profil de sol du sondage 1.



Figure 6 : profil de sol du sondage 2.



Figure7 : profil de sol du sondage 3.

La profondeur des sondages pédologiques réalisés a atteint 70 centimètres.

Sur cette parcelle le sol est de nature argileuse ce qui participe au maintien de l'eau dans le sol.

Le sondage 1 a été réalisé à un mètre de l'écoulement d'eau, le sondage 2 à 15 mètres.

L'expertise rend compte de la présence de traces d'hydromorphie (tâches de rouille) à moins de 25 cm de profondeur pour les sondages 1 et 2. Ces traces se prolongent et s'intensifient en profondeur jusqu'à obtenir de la gley vers 70 cm de profondeur. Ces sols sont humides.

L'expertise pour le sondage 3 rend compte de l'absence de traces d'hydromorphie. Ce sol n'est pas humide.

La parcelle 1322 doit faire l'objet d'un inventaire réglementaire précis afin de délimiter la zone humide présente.

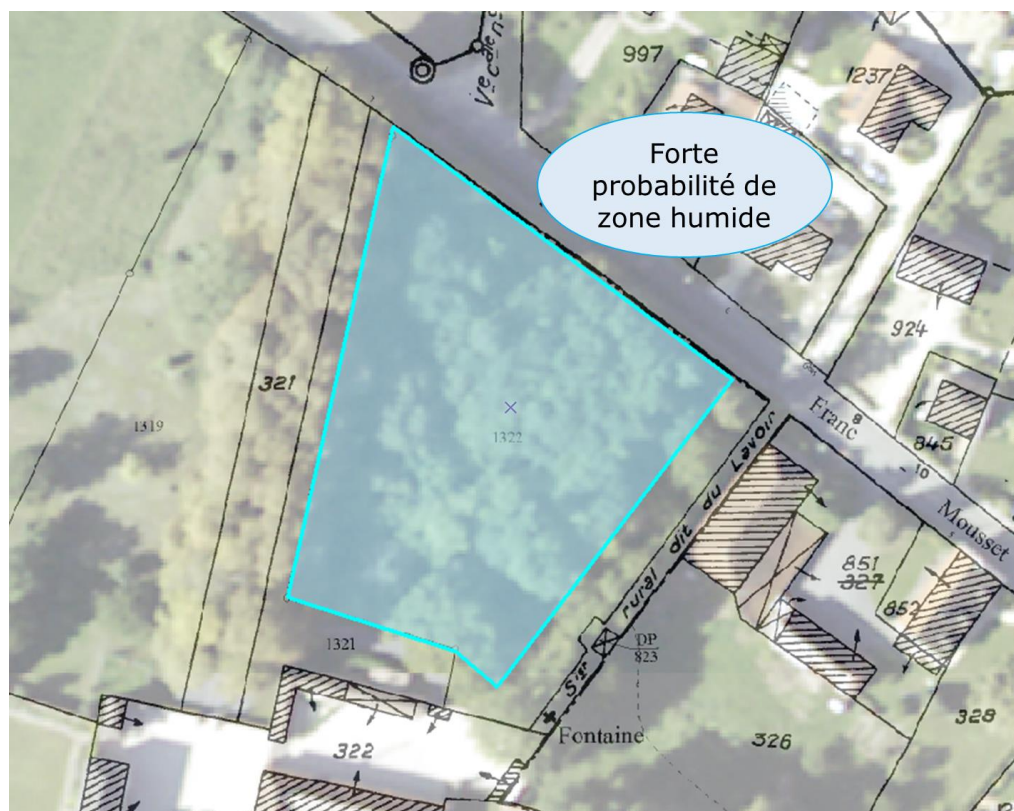


Figure 8 : illustration de la zone potentiellement humide

Pour toutes questions relatives à la thématique zones humides, vous pouvez contacter Marie Lebarque aux coordonnées suivantes :



www.parc-montagnedereims.fr



Marie LEBARQUE
Technicienne Zones humides

Parc naturel régional de la Montagne de Reims
Chemin de Nanteuil | 51480 Pourcy
Tél. : 03 26 59 44 44
E-mail : m.lebarque@parc-montagnedereims.fr





Dossier suivi par Marie Lebarque, Technicienne zones humides

**Pré-diagnostic des zones humides
Mme Lagrive et Mme Feneuil
Commune de Sermiers
Compte-rendu du 14/11/2016**

• **Contexte**

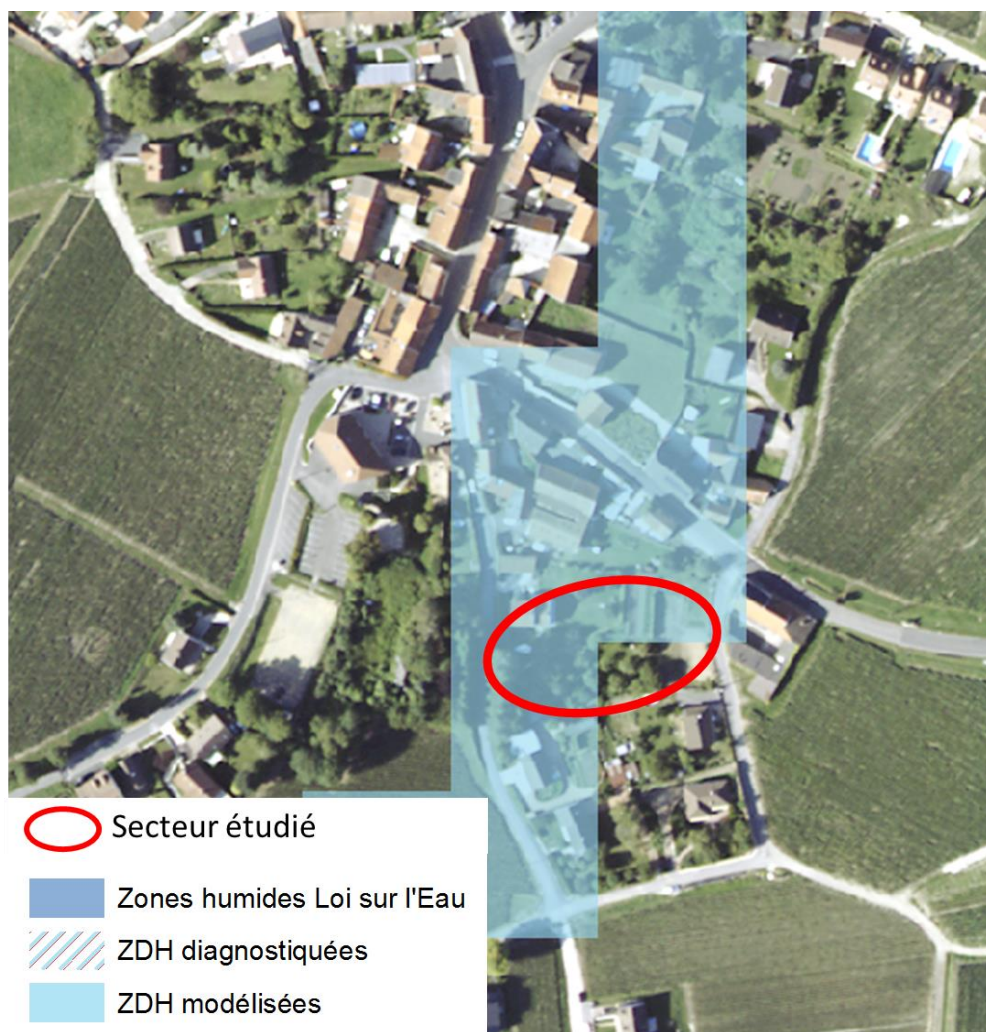


Figure 1 : Localisation du secteur étudié.

Section	Numéro parcelle	Localisation
B	408 1252	Rue de Saint Martin

Figure 2 : Parcelles cadastrale étudiées.

Les parcelles sont concernées par le zonage zones à dominante humide modélisées de la DREAL CA.

• Le Pré-diagnostic

La méthode de pré-diagnostic appliquée par les services du Parc est celle citée dans la note « Intégration de l'enjeu zone humide dans les documents d'urbanisme en Champagne-Ardenne » de la DREAL Champagne-Ardenne. L'analyse de terrain a consisté en l'étude de la flore et la réalisation de sondages pédologiques pour compléter l'expertise.

1) Observation de la flore

La parcelle 408 est constituée d'une végétation de terrain vague. Une partie de la parcelle est aménagée en potager.

Aucune espèce de zones humides n'a été observée.



Figure 4 : illustration de la parcelle 408.

La parcelle 1252 est aménagée en jardin entretenu en pelouse, des arbres sont présents. Une partie de la parcelle est aménagée en potager. Aucune espèce de zones humides n'a été observée.



Figure 4 : illustrations de la parcelle 1252.

2) Observation du sol

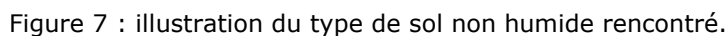
La technicienne zones humides du Parc a réalisé un sondage pédologique afin de vérifier le type de sol.



Figure 5 : localisation du sondage pédologique réalisé.



La profondeur du sondage pédologique réalisé a atteint 80 centimètres. Il a été réalisé au point bas de la parcelle. Le sol est de nature argileuse.
L'expertise rend compte de l'apparition de traces d'hydromorphie marquées à partir de 30 cm. Elles s'estompent en profondeur ce qui justifie la présence d'un sol non humide de type IVb.



Parc naturel régional de la Montagne de Reims - 2016



Figure 8 : illustration de l'écoulement (rue de Saint-Martin).



Figure 9 : illustration de la bande tampon de 5m au niveau de l'écoulement.



Dossier suivi par Marie Lebarque, Technicienne zones humides

Pré-diagnostic des zones humides
M. Quentin
Commune de Sermiers
Compte-rendu du 14/11/2016

• **Contexte**

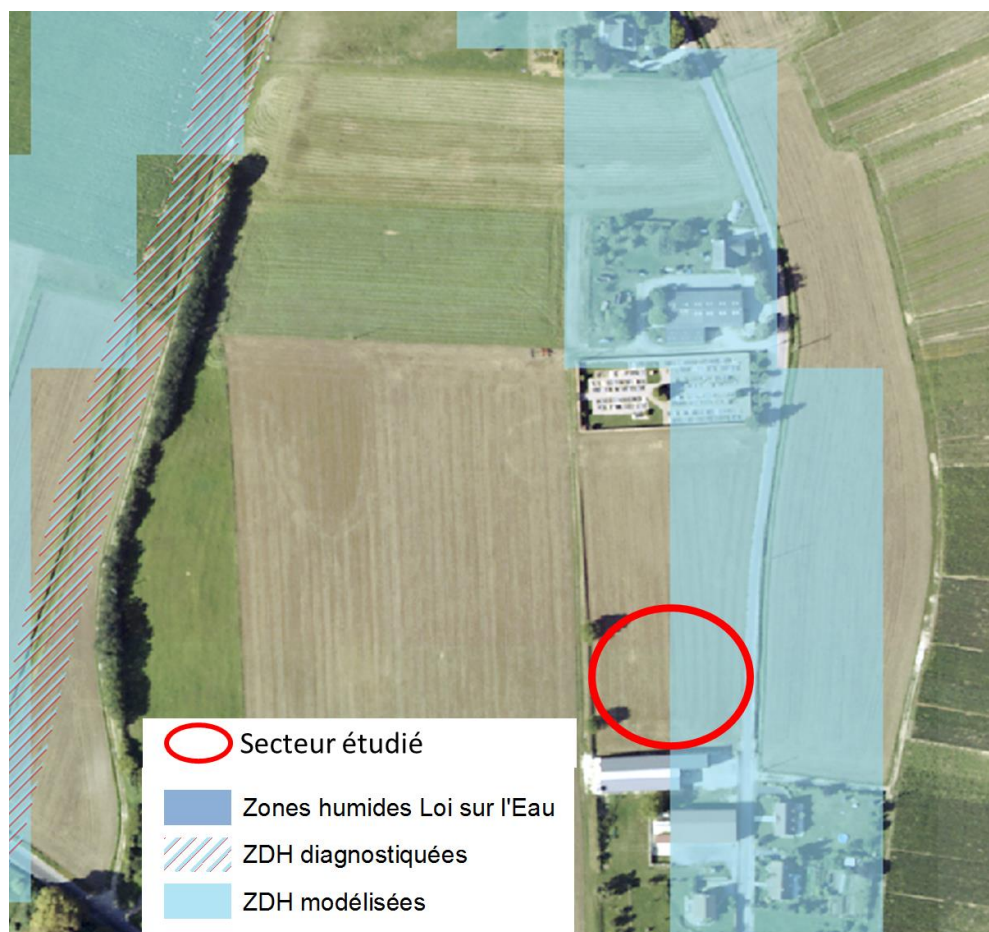


Figure 1 : Localisation du secteur étudié.

Section	Numéro parcelle	Localisation
ZA	176	Rue du Clos des Moines

Figure 2 : Parcelle cadastrale étudiée.

La parcelle 176 est concernée en partie par le zonage zones à dominante humide modélisées de la DREAL CA.

• Le Pré-diagnostic

La méthode de pré-diagnostic appliquée par les services du Parc est celle citée dans la note « Intégration de l'enjeu zone humide dans les documents d'urbanisme en Champagne-Ardenne » de la DREAL Champagne-Ardenne. L'analyse de terrain a consisté en l'étude de la flore et la réalisation de sondages pédologiques pour compléter l'expertise.

1) Observation de la flore

La parcelle 176 correspond à une culture agricole. L'observation de la flore n'a pu être réalisée.



Figure 3 : illustration de la parcelle 176.

2) Observation du sol

La technicienne zones humides du Parc a réalisé un sondage pédologique afin de vérifier le type de sol.



Figure 4 : localisation du sondage pédologique réalisé sur la parcelle 176.



Figure 5 : profil de sol du sondage

La profondeur du sondage pédologique réalisé sur la parcelle 176 a atteint 60 centimètres. L'expertise rend compte d'une absence totale de traces d'hydromorphie. Aucun sol de zone humide n'a été rencontré.



Dossier suivi par Marie Lebarque, Technicienne zones humides

**Pré-diagnostic des zones humides
Mme Roure et Mme Mignon
Commune de Sermiers
Compte-rendu du 14/11/2016**

• **Contexte**

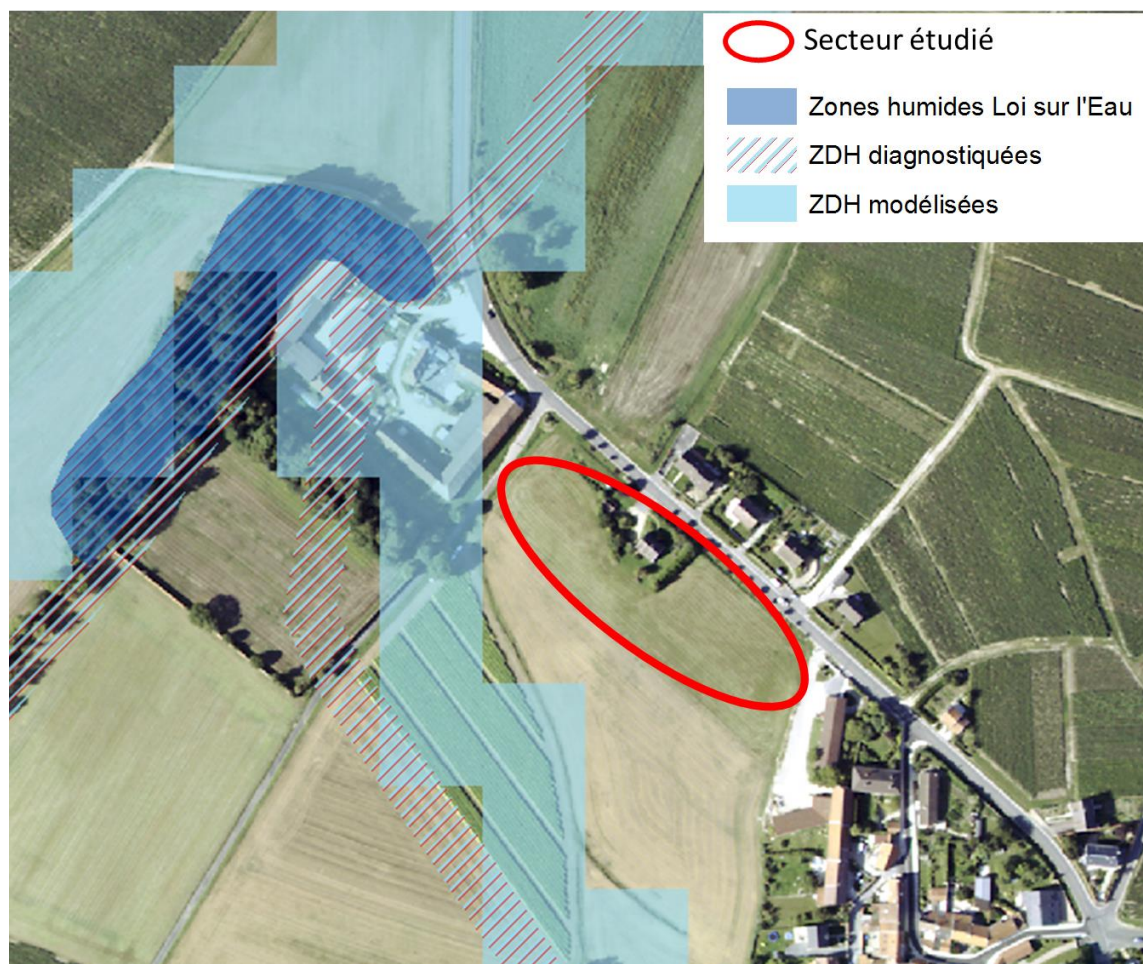


Figure 1 : Localisation du secteur étudié.

Section	Numéro parcelle	Localisation
A	1488 1491	Route de Damery

Figure 2 : Parcelles cadastrales étudiées.

Les parcelles ne sont concernées par aucun zonage zones humides de la DREAL CA.

• Le Pré-diagnostic

La méthode de pré-diagnostic appliquée par les services du Parc est celle citée dans la note « Intégration de l'enjeu zone humide dans les documents d'urbanisme en Champagne-Ardenne » de la DREAL Champagne-Ardenne. L'analyse de terrain a consisté en l'étude de la flore et la réalisation de sondages pédologiques pour compléter l'expertise.

1) Observation de la flore

La parcelle 1491 correspond à une végétation prairiale composée majoritairement de graminées. Aucune espèce de zones humides n'a été recensée.



Figure 3 : illustration de la parcelle 1491.

La parcelle 1488 correspond à une végétation de terrain vague. Aucune espèce de zones humides n'a été recensée.



Figure 4 : illustration de la parcelle 1488.

2) Observation du sol

La technicienne zones humides du Parc a réalisé deux sondages pédologiques afin de vérifier le type de sol.



Figure 5 : localisation des sondages pédologiques réalisés.



Figure 6 : profil de sol du sondage 1.



Figure 7 : profil de sol du sondage 2.

La profondeur des sondages pédologiques réalisés a atteint 60 centimètres. L'expertise rend compte d'une absence totale de traces d'hydromorphie. Aucun sol de zone humide n'a été rencontré.



Dossier suivi par Valentin SALVANT, technicien zones humides

Pré-diagnostic « zones humides » complémentaire Commune de Sermiers Compte-rendu du 30/01/2018

• Contexte

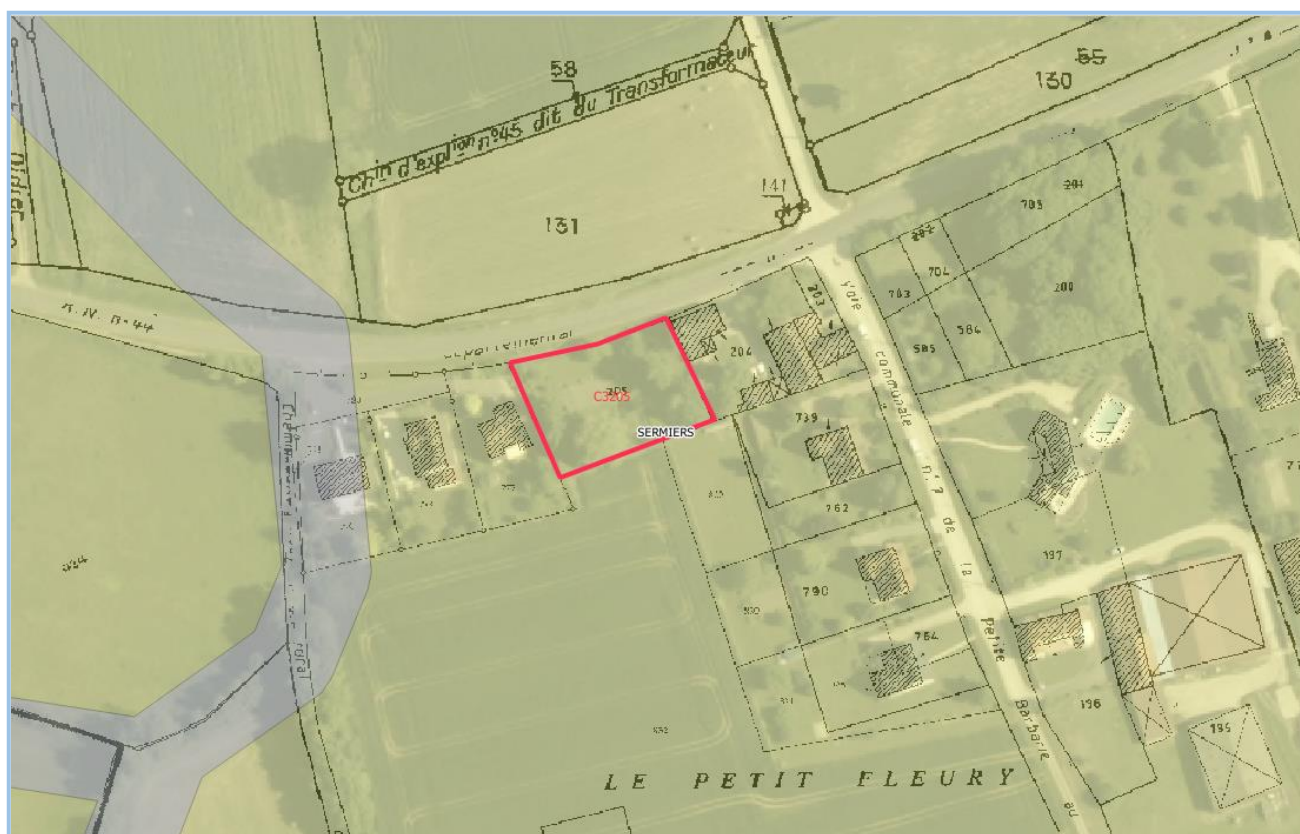


Figure 1 : Localisation cadastrale de la parcelle C3 205

Code de la parcelle	Localisation	Surface	Propriétaires
C3 205	Le Petit Fleury, Sermiers	0.15 ha	M. et Mme SIBEAUX

La parcelle C3 205 n'est concernée par aucun zonage de zones humides. On notera tout de même la présence d'une zone à dominante humide diagnostiquée par la DREAL CA, en contrebas du terrain, correspondant au ruisseau du Rouillat.

• Le Pré-diagnostic

La méthode de pré-diagnostic appliquée par les services du Parc est celle citée dans la note « Intégration de l'enjeu zone humide dans les documents d'urbanisme en Champagne-Ardenne » de la DREAL Champagne-Ardenne. L'analyse de terrain a consisté en l'étude de la flore et la réalisation de sondages pédologiques pour compléter l'expertise.

1) Observation de la flore

La parcelle est un terrain légèrement pentu, orienté ouest, aménagé en jardin avec une plantation d'arbres fruitiers (figuiers, pommiers...) et d'ornement (saule pleureur...). Environ la moitié de la surface concernée est couverte par un potager. La pelouse est constituée de végétations herbacées typiques des jardins et des milieux frais : *Lolium perenne*, *Ranunculus repens*, *Glechoma hederacea*, *Primula veris*...



Figure 2 : Photographies de la physionomie végétale de la parcelle C3 205

Compte-tenu de la saison hivernale, l'inventaire floristique réalisé n'a pu être exhaustif. Toutefois, aucune espèce de zones humide n'a été recensée sur la parcelle. **Le critère flore ne permet donc pas de conclure à la présence de zones humides sur ce secteur.**

2) Observation du sol

Le technicien zones humides du Parc a réalisé un sondage pédologique afin de vérifier le type de sol.



Figure 3 : Profil pédologique réalisé sur la parcelle C3 205

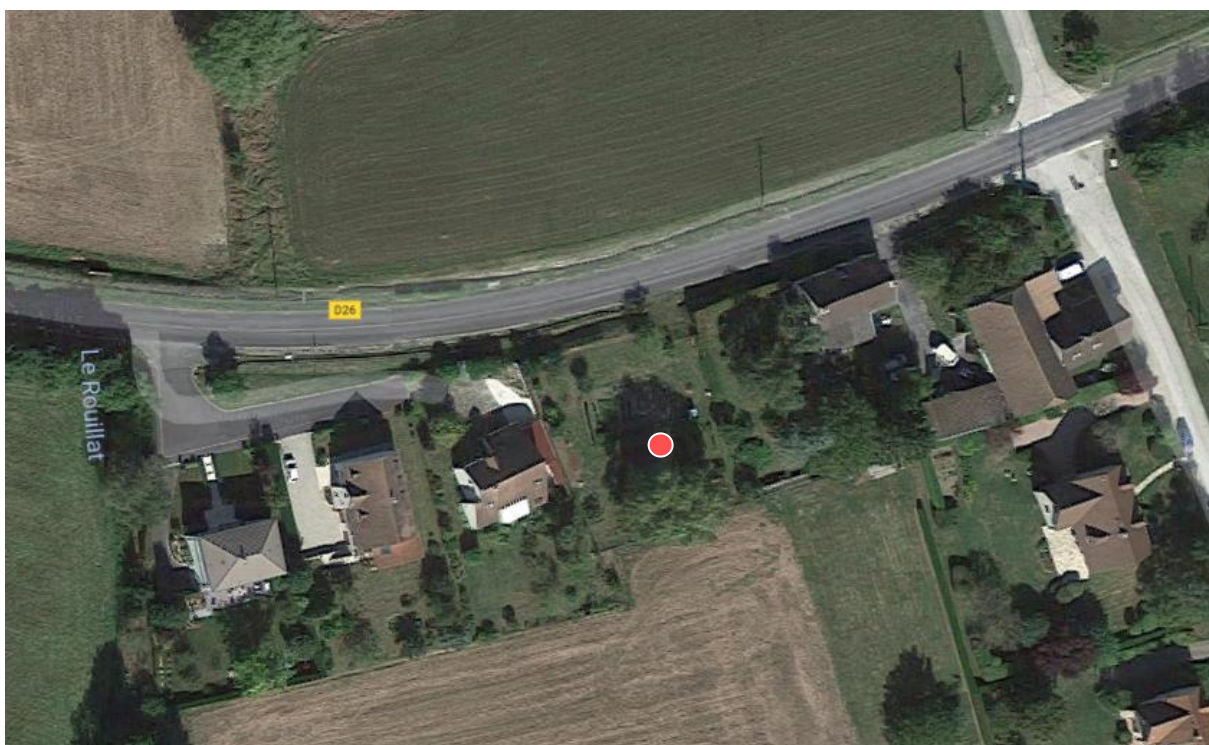


Figure 4 : Localisation du sondage pédologique

Le sondage pédologique réalisé est d'une profondeur d'environ 80cm. Le sol est constitué d'un horizon argilo-limoneux en surface puis d'horizons plus glaiseux à partir de 20cm de profondeur avec incrustation d'éléments calcaires (5% environ). Bien que très humide, du fait des conditions météorologiques particulières, aucune trace d'hydromorphie n'a été détectée à moins de 50cm de

profondeur dans le profil de sol. **L'expertise rend donc compte de l'absence de sol humide sur cette parcelle.**

Après discussion avec les propriétaires, il paraissait pertinent de noter que ce terrain semble être soumis à des problèmes importants liés à l'évacuation des eaux (infiltrations et fissuration de l'habitation, affaissement du talus en bordure de route).

Montagne de Reims

Dossier suivi par Valentin SALVANT, technicien zones humides

Pré-diagnostic « zones humides » complémentaire Commune de Sermiers Compte-rendu du 17/04/2018

• Contexte



10 0 10 20 30 40 m



Parcelles cadastrales à étudier
(PLU de Sermiers)



Code de la parcelle	Localisation	Surface	Propriétaires
B 1284	Sermiers	0.038ha	M.LACUISSE
B 1286	Sermiers	0.052ha	M.LACUISSE

Les deux parcelles étudiées se situent en zone blanche, c'est-à-dire ni dans une zone humide loi sur l'eau, ni dans une zone à dominantes humide. Dans un tel cas, il est proposé que la collectivité, par l'intermédiaire du PNR de la Montagne de Reims, réalise dans un premier temps un simple pré-diagnostic à la place d'un inventaire réglementaire, afin de lever le doute sur une potentielle présence de zone humide sur ce secteur. Si le pré-diagnostic conclue à une forte probabilité de présence de zone humide, le secteur devra être préservé à défaut d'inventaire réglementaire.



Figure 1 : Parcelles 1284 et 1286

• Le Pré-diagnostic

La méthode de pré-diagnostic appliquée par les services du Parc est celle citée dans la note « Intégration de l'enjeu zone humide dans les documents d'urbanisme en Champagne-Ardenne » de la DREAL Champagne-Ardenne. L'analyse de terrain a consisté en l'étude succincte de la flore et la réalisation de sondages pédologiques pour compléter l'expertise.

1) Observation de la flore

Bien que l'ortho-photo de 2013 nous montre un zone partiellement boisée, les parcelles **1284** et **1286**, correspondent aujourd'hui à un terrain de type prairial. La quasi-totalité du périmètre a été labouré récemment, une observation de la flore sur les bandes enherbées a tout de même pu être

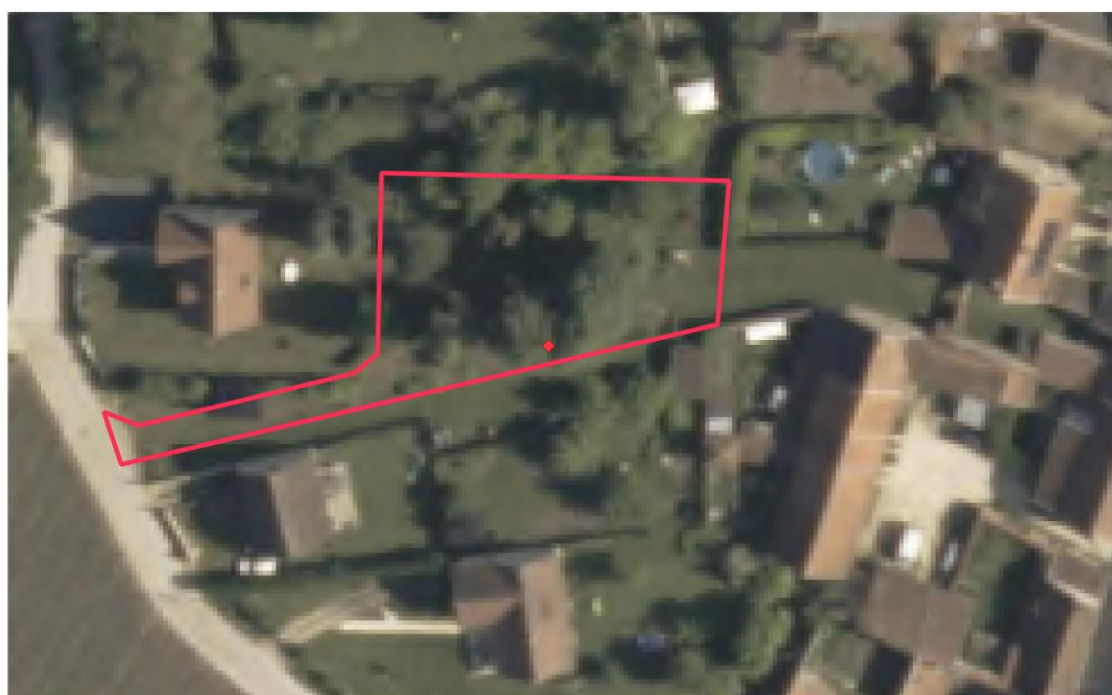
effectuée. Les espèces rencontrées sont typiques du cortège prairial et des jardins : *Taraxacum* sp., *Trifolium* sp., *Viscia* sp., *Holcus lanatus*, *Glechoma hederacea*, *Galium aparine*, *Lamium purpureum*, *Veronica chamaedrys*, *Bellis perennis*, *Poa annua*, *Arum maculatum*...

Compte-tenu de la date du passage de terrain, réalisé tôt en saison, l'inventaire floristique réalisé n'a pu être exhaustif. Toutefois, aucune espèce faisant partie de la liste des espèces indicatrices de zones humides (arrêté du 24 juin 2008) n'a pu être observées.

Le critère flore ne permet donc pas de conclure à la présence de zones humides sur ce secteur.

2) Observation du sol

Le technicien zones humides du Parc a réalisé plusieurs sondages pédologiques afin d'observer les potentielles traces d'hydromorphie dans le sol, caractéristiques des zones humides. 4 sondages pédologiques, ayant été effectués en 2017 sur les 2 parcelles avoisinantes (355 et 356), ont conclu à l'absence de sol humide. Il a donc été choisi de ne faire qu'un seul sondage sur notre parcelle.



10 0 10 20 30 40 m

Emplacement du sondage pédologique



Le sondage a été fait dans la zone enherbée au sud du terrain.



Figure 2 : Profil de sol (50cm)

Le sol retrouvé est un sol de texture limono-argileuse à argileuse plus en profondeur. Des débris racinaires (5%) ainsi que des éléments calcaires (<5%) sont retrouvés dans les 30 premiers centimètres. A partir de 30cm, le sol revête une couleur ocre. Aucun signe d'hydromorphie (tâches de rouilles notamment) n'a été décelé dans le profil de sol à moins de 50cm de profondeur.

L'expertise pédologique rend donc compte de l'absence de zone humide sur le périmètre étudié.

• Conclusion

Les analyses floristiques et pédologiques indiquent une absence de zones humides sur le périmètre étudié.

Pour toutes questions relatives à la thématique zones humides, vous pouvez contacter
Valentin SALVANT aux coordonnées suivantes :



Valentin SALVANT
Technicien Zones humides

Parc naturel régional de la Montagne de Reims
Chemin de Nanteuil | 51480 Pourcy
Tél. : 03 26 59 44 44
E-mail : v.salvant@parc-montagnedereims.fr

